

MAIRIE DES 13^{ÈME} ET 14^{ÈME} ARRONDISSEMENTS
CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS
Jeudi 12 septembre 2019

La Séance est ouverte à 10 h 05, sous la présidence de Madame Sandrine D'ANGIO, Maire du 7^{ème} Secteur de Marseille.

Madame D'ANGIO.- Bonjour à tous. Je commence par faire l'appel.

(Madame le Maire procède à l'appel nominal des conseillers d'arrondissements)

Le quorum étant atteint nous allons pouvoir passer à notre Conseil.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS PEUT DELIBERER.

Approbation du procès-verbal in extenso de la séance du 13 juin 2019.

Y a-t-il des observations ? Vraisemblablement pas, aujourd'hui.

LE COMPTE RENDU EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ – VOTE CONTRE DE Mme MUSTACHIA.

Madame D'ANGIO.-

Comme vous avez pu le constater, l'ordre du jour est assez conséquent, donc comme lors des deux derniers conseils, je présenterai l'ensemble des rapports moi-même pour que l'on aille un peu plus vite.

Monsieur JOHSUA.-

Pourrait-on avoir un petit échange sur Maison Blanche, à moins que ce soit prévu dans le reste de l'ordre du jour, parce que la situation est suffisamment grave pour que l'on puisse échanger au moins entre nous sur l'état de la situation.

Madame D'ANGIO.

Déjà, il n'y a pas de rapport sur Maison Blanche à l'ordre du jour. Le rapport reçu par la Ville de Marseille est arrivé hors délai, il sera bien présenté lors du Conseil Municipal de lundi. C'est un rapport qui relate ce que la Ville a mis en place lors de ce dramatique incendie qui a eu lieu, il y a quelques jours, dans le quartier de Maison Blanche. Mais, si vous voulez que l'on échange sur le sujet, faisons-le maintenant.

Monsieur JOHSUA

Madame, je vous remercie. Bien que l'ordre du jour soit chargé, c'est quelque chose de suffisamment dramatique pour que nous puissions au moins échanger entre nous. Certains d'entre nous suivaient évidemment de près ce qui s'est passé à la conférence de presse et à la marche organisée samedi dernier, mais les soucis ne sont pas réglés. Il y a une sorte de malédiction qui fait que les choses difficiles s'abattent sur les endroits où c'est déjà difficile. Je ne sais pas ce qui s'est passé, mais le résultat est lui-même très mauvais en tant que tel, il aurait pu être dramatique. Heureusement, on a évité les choses les plus graves. Il s'avère que la Mairie a réagi, semble-t-il, de très mauvaise manière à la situation puisque, comme vous le savez sans doute, non seulement elle a refusé de prendre en charge l'ensemble des gens qui sont concernés, mais elle a même demandé à des personnes de réintégrer des appartements qui ne sont manifestement pas habitables. C'est une situation dont personne ici, dans cette assemblée, n'est responsable, mais il n'empêche que l'expression de notre solidarité aux habitants devrait être automatique, ainsi que ces hésitations entre la déprime et la colère. La déprime touche toujours des gens qui sont déjà dans la misère, et la colère de voir comment ces choses-là peuvent être traitées, bien qu'ait été votée à l'unanimité du Conseil Municipal la charte du relogement. A l'unanimité ? Je ne suis pas au Conseil Municipal, mais c'est du moins ce que j'ai pu en lire. La première fois que cette charte doit être appliquée, juste après ce vote, elle ne l'est pas. C'est quand même quelque chose d'absolument inconcevable en démocratie. On se bat pour avoir des lois

qui correspondent à ce que l'on estime favorable aux populations, et une fois que ces lois sont établies, au moins qu'elles soient mises en application ; il ne semble pas que cela ait été le cas, ce qui est quand même quelque chose de difficilement acceptable.

A part cela, une petite pique, Madame le Maire, vous y verrait peut-être malice, mais dans cette charte du relogement, votée à l'unanimité, il semble que la prise en charge des sans-papiers qui sont dans les logements en vue de leur relogement ait été acceptée par tous les groupes. Et quand je dis tous les groupes, je dis tous les groupes, et tous les gens des groupes, si j'ai bien compris. Cela me fait plaisir évidemment. Je vais arrêter de citer l'Evangile, mais je crois que le Chemin de Damas finit par s'imposer dans les cerveaux de tout le monde. Je ne sais pas si c'est su à l'échelle nationale, mais ce serait une bonne nouvelle de montrer que même certaines personnes sont sensibles à la situation de détresse des sans-papiers quand les choses se présentent de manière dramatique.

Madame HONDE-AMIAR.-

Je suis très inquiète sur Maison Blanche parce qu'au vu de ce qui s'est passé au niveau de l'incendie, et tout ce que j'ai déjà dit précédemment dans les autres Conseils d'Arrondissements, je pense que nous ne sommes pas à l'abri d'un nouveau drame. Ma première inquiétude est que, là on l'a échappé belle, il n'y a pas eu de victime, il n'y a eu que des dégâts matériels, mais je me dis que, peut-être, la prochaine fois, on n'aura pas cette chance. Il faut vraiment que tout le monde se mette autour de la table et réfléchisse à ce que tous les habitants de Maison Blanche soient relogés dans des conditions dignes et durables. On ne peut pas continuer à les laisser comme cela. Cela devient même de la non-assistance à personne en danger quand on sait dans quel état c'est. Il faut que tout le monde se mette autour de la table et réfléchisse à comment on peut sortir de cette situation, et mettre les propriétaires devant leur responsabilité.

Monsieur MARI.-

Madame le Maire, je me souviens que, lors de la tragédie du 5 novembre, nous avons évoqué ici même le cas de Maison Blanche et nous étions unanimes à dire que cela aurait pu se passer n'importe où dans le secteur, au Parc Corot, aux Rosiers, à Maison Blanche. Malheureusement, nous avons eu raison trop tôt.

Je voudrais d'abord rendre hommage aux marins-pompiers qui ont combattu l'incendie. Il n'y a pas eu de victime, c'est un miracle, et aussi grâce au travail des pompiers qui ont évité ce drame, et des habitants.

Moi, j'ai été choqué de voir la délibération de la Ville de Marseille. C'est dommage que nous ne l'ayons pas sur table, mais c'est une délibération alibi où la Ville de Marseille explique qu'elle a tout fait dans les règles, qu'elle a été au bout du bout, que ce sont les habitants eux-mêmes qui ont refusé d'être logés dans le gymnase.

Madame D'ANGIO.- Je vais vous expliquer après parce que, moi, j'étais sur place.

Monsieur MARI.- Je pense que l'on ne va pas faire le concours Lépine de ceux qui ont agi ou pas agi.

Madame D'ANGIO.- Je pense que, parfois, il faut dire la vérité, Monsieur MARI.

Monsieur MARI.-

Dans ce cas de figure, chacun a agi à son niveau. On ne va pas faire le concours Lépine de savoir si c'est le député, la maire de secteur, le conseiller municipal qui en a fait le plus. Devant la détresse humaine, on a de l'humilité. Je suppose que l'ensemble de nos élus de ce secteur a fait un petit don sous l'anonymat. C'est possible de le faire.

Aujourd'hui, nous avons des gamins qui font près d'une heure et demie de transport le matin et le soir pour aller à l'école puisqu'il a été prévu de ne pas les déraciner de leur école d'origine. Il a fallu demander l'arbitrage de la Préfecture et du cabinet du Ministre du Logement pour que la Mairie de Marseille puisse organiser une réunion, puisse entendre le collectif. Et aujourd'hui, je m'associe à ce que dit Madame HONDE-AMIAR, il faut que la Mairie de Marseille se retrouse les manches et offre des conditions dignes et durables à l'ensemble des habitants. Se cacher sous l'aspect juridique face à un drame humain n'est pas acceptable. Dire que la charte du logement ne va pas s'appliquer parce que c'est un incendie, que c'est trop facile, il suffit de mettre le feu à son balcon pour avoir un logement social : c'est ce qu'aurait dit un Adjoint de la Municipalité : « Vous mettez le feu à votre balcon, et

ensuite, vous voulez un logement social, c'est facile ». Ce sont des propos indignes s'ils ont été tenus. Je n'en ai pas la preuve, mais cela ne m'étonnerait pas vu l'attitude de l'ensemble de cette majorité municipale lors des événements de la rue d'Aubagne. On ne va pas refaire l'histoire des marchands de sommeil et des chocolats. Je pense que c'est dans la lignée de ce que cette majorité a comme valeurs.

Encore une fois, si tout le monde a agi, c'est très bien. Si Monsieur RAVIER a agi, il y a aussi d'autres personnes qui ont agi, et Monsieur JOHSUA, Madame HONDE, tout le monde a agi à son niveau, et dans ce cas de figure, je pense que la récupération politicienne serait indécente.

Madame CORDIER. -

Chers collègues, je voudrais revenir un peu sur cet épisode malheureux. J'entends très bien et j'approuve le fait qu'il faut agir ensemble devant cette détresse humaine. Mais, je voudrais mettre l'accent sur un fait : quand 2 heures après l'incendie, on a armé le gymnase Ruffi pour les mettre à l'abri, pas pour les héberger, c'était juste pour les mettre à l'abri, pour pouvoir voir avec eux, les répertorier - Madame le Maire, vous le savez puisque vous y êtes allée - et que le collectif, dirigé par quelqu'un qui n'habite pas Maison Blanche, qui y a habité, a empêché les gens d'y aller, je trouve que c'est contre-productif. Cela part d'une très bonne intention, je ne vais pas dire que c'est indigne, je ne vais pas utiliser les mots que vous utilisez. Mais, voir que, sur la misère humaine, on essaie de faire son commerce en disant : « N'y allez pas »... Il y aurait le camp des mauvais, c'est la majorité municipale, et des super bons, c'est l'opposition. A un moment, cela suffit. On est devant des hommes, des femmes qui sont en détresse, qui ne savaient pas du tout quoi faire. Les gens disaient : « N'allez pas là-bas, sinon vous allez coucher dans le gymnase ». Ce n'est pas vrai, ils ont été hébergés. On a retardé le recensement. On a retardé l'hébergement dans les hôtels. Les choses ont été faites avec du retard, à cause d'un jugement d'office que les mauvais sont d'un côté : « Si vous allez là-bas, vous allez être bernés ».

A un moment, arrêtez ! Vous croyez que l'on a un coeur qui bat comment ? A l'envers ? Non ! Devant la détresse du monde, il faut être un peu plus intelligent que ne l'a été le collectif. Excusez-moi de le dire haut et fort parce que c'est quelque chose qui m'a énormément choquée. Dire que la Municipalité pourrait faire plus... Bien sûr, tout le monde peut faire plus. Mais, là, les familles sont logées à l'hôtel, on ne se retranche pas derrière le fait que c'est une copropriété privée et que c'est l'assurance qui devrait prendre le relais. Nous avons fait ce que l'on devait faire tout au long de cette tragédie. A un moment, il faudrait que l'on travaille tous ensemble, que l'on ne soit pas contre-productif. Cette population a déjà assez sur elle pour que l'on ne lui remplisse pas la tête avec des choses qui ne sont pas bien. On est là pour les aider, qui que l'on soit, avec notre cœur, avec nos moyens. Et je pense que faire un procès d'intention, comme vous le faites, même au niveau de la préfecture, ils ont dit eux-mêmes que cela ne correspondait pas à la charte du logement, mais que c'était une copropriété dégradée et que l'on mettait en place un groupe, et, de toute façon, on s'est engagé - et je parle d'une élue qui était avec moi hier après-midi -, au niveau de HMP, à reloger les gens de Maison Blanche, de mettre à disposition des appartements pour Maison Blanche. On n'est pas là en train de dire que l'on ne prend pas nos responsabilités. Je pense que l'on va au-delà de nos responsabilités et que nous avons agi vraiment humainement. A un moment, ces jugements péremptoires que vous faites, cette condamnation avant tout jugement, je trouve cela très fort de café. Excusez-moi de la trivialité du terme.

Monsieur RAVIER. -

Madame le Maire, mes chers collègues, je voudrais revenir sur ce qu'a dit Monsieur JOHSUA à propos de la charte que l'on a votée, dans laquelle il est prévu le relogement des sans-papiers, enfin des clandestins - appelons un chat un chat. Sans-papiers, c'est pour nous faire croire que cette foutue administration française aurait encore oublié d'attribuer des papiers à ceux qui sont, en réalité, des clandestins, donc des hors-la-loi.

Nous avons soutenu cette charte, je ne dirais pas sous le coup de l'émotion, en tout cas dans l'urgence. Ne pouvant sortir cette décision de l'ensemble, et dans l'intérêt général des Marseillais, nous avons décidé de voter la charte. Il n'en demeure pas moins vrai que nous souhaitons que les clandestins soient relogés, et nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour qu'ils soient relogés dans leur pays d'origine, et qu'ils soient, comme la loi le prévoit, pris en charge effectivement par les services, non pas sociaux mais de police, et que la justice fasse son travail afin que les hors-la-loi que sont ces

clandestins puissent eux aussi subir les conséquences de leurs actes et retrouver leur pays d'origine, leur pays natal, comme cela devrait être le cas depuis longtemps.

Le Chemin de Damas, nous ne l'avons pas encore parcouru, nous restons fidèles à nos convictions, et surtout nous restons fidèles à notre souhait de servir l'intérêt général des Marseillais d'abord.

Quant à ce qui s'est passé et ce qui se passe encore à Maison Blanche, Monsieur JOHSUA, fort de votre positionnement avec le micro dans une main et le coeur dans l'autre, vous voudriez « faire pleurer Margot » en faisant porter la responsabilité sur les services administratifs de la Ville. Je ne crois pas que l'on puisse me taxer d'être un soutien de l'administration municipale, mais je crois qu'il ne faut pas « pousser Jean-Claude dans les orties », à chaque fois. Il faudrait quand même revenir au fond des raisons qui expliquent ce qu'est devenue Maison Blanche, cette copropriété, et ce qui est en train de se passer - c'est le même processus, les mêmes causes produisant les mêmes effets. Avec Madame le Maire, nous connaissions la situation, mais nous nous sommes rendus au Campus, cette résidence dite étudiante au Merlan, il y a quelques jours. Il y a quelques années, c'était ô combien accueillant, chaleureux, sûr, propre. Et, comme à Maison Blanche, le laxisme de l'ensemble des autorités et les conséquences de l'anarchie migratoire est en train d'entraîner le Campus dans le même gouffre dans lequel a plongé Maison Blanche. Car, à Maison Blanche, cela n'a pas toujours été comme cela, mais il y a, à l'intérieur de cette copropriété, des us et coutumes qui ne correspondent en rien à ce qui devrait s'y passer. Des appartements prévus pour accueillir une famille de quatre où l'on vit à douze, et avec des attitudes des uns et des autres qui ne correspondent en rien au fameux vivre ensemble, au respect du bien commun, des parties communes. Tout est saccagé en permanence. La réalité, c'est cela, comme au Campus, comme dans la copropriété de la Maurelette, comme dans les logements sociaux : on fait, on refait, on défait, on finance, on refinance et, à chaque fois, parce qu'il n'y a pas de suivi, jamais de sanction, c'est toujours l'alarme sociale, c'est toujours la faute des autres, il n'y a jamais de responsabilité personnelle qui soit évoquée. Et on laisse toute les anarchies s'installer et se développer, comme on l'a fait à Maison Blanche.

Commençons par traiter le problème à la racine. Commençons par savoir ce qui s'y passe, par qui, comment, avant de dire que c'est la faute à Jean-Claude, à Sandrine, à un tel, grâce, ou à cause, d'un collectif qui se sert de la misère ou de la situation qui s'est développée dans cette copropriété pour faire de la politique politicienne, pour préparer les élections, pour préparer vos arguments, Monsieur JOSHUA, dans quelques semaines, qui sont déjà présentés ici. Il n'y a aucune volonté d'aider ces gens. Vous vous en servez. Vous les tenez en laisse électorale. Si vous aviez voulu agir, vous aviez la possibilité de le faire pendant les années qui ont été celles de votre présence ici, au Conseil Départemental, au Conseil Régional, au niveau national ; vous avez eu tous les moyens d'agir. Mais, vous n'agissez jamais. Vous laissez ces gens dans une situation d'extrême précarité en accusant les autres pour en tirer un bénéfice électoral. Vous êtes les négriers de la politique française et marseillaise. Sous couvert de bonnes intentions, bien sûr, et en nous faisant porter à nous les pires responsabilités. Nous, ces responsabilités, nous ne les assumons pas parce que ce ne sont pas les nôtres.

Et, je vais enfin laisser la parole à Madame le Maire qui vous expliquera qu'elle était là, elle, qu'elle n'était pas à Aix-en-Provence à travailler pour l'avenir d'un parti. La réalité, c'est cela : vous n'étiez pas là. Ce n'est pas le concours Lépine. La réalité est que cette Mairie de Secteur est sur le terrain, son maire en particulier, y compris à Maison Blanche. Après 30 ans de gestion de gauche, voilà le résultat. Elle était là, et elle a apporté son aide matérielle.

Alors, cessez de vouloir « faire pleurer Margot », cessez de vouloir vous faire passer pour des gens qui ne correspondent pas à la réalité. Vous avez créé la misère, vous vous en servez pour sauver votre cul électoral. Voilà la vérité !

(Applaudissements)

Madame D'ANGIO.-

Pour compléter, effectivement mes adjoints se sont tout d'abord rendus sur place, Monsieur DUDIEUZERE et Madame LELOUIS, lors de l'incendie de Maison Blanche. C'est un incendie, la Ville ne peut pas être accusée d'être coupable de l'incendie qui s'est déclenché au quatrième étage, sur le balcon, d'après ce que m'en a dit l'amiral. J'ai rejoint mes adjoints sur site en fin de matinée, aux

alentours de 11 h-11 h 30, l'incendie était presque arrêté. Je remercie également, et je m'associe bien évidemment à ce qu'a dit Monsieur MARI à ce sujet, le Bataillon de Marins-Pompiers, ainsi que les forces de police qui ont pu sécuriser le périmètre et éteindre cet incendie assez rapidement, et éviter qu'un drame de plus n'arrive.

Effectivement, il faut mettre les propriétaires devant leur responsabilité, on est toujours dans le cadre d'une copropriété privée, comme il faut mettre les propriétaires devant leur responsabilité à Corot, aux Rosiers, à La Maurelette.

J'ai, sur place, contacté les différents services de la Ville, notamment le CCAS qui s'est rendu sur place suite à mon appel. Et, pour compléter les propos de Madame CORDIER, la Ville a mis en place un dispositif que les habitants semblaient accepter au départ, mais qui, lors de l'arrivée du collectif, l'ont refusé. Le gymnase de Ruffi n'était pas mis à disposition des habitants sinistrés de la Maison Blanche pour qu'ils y dorment, mais pour que ce soit un point pour pouvoir ensuite les accompagner dans un hôtel. Un bus était sur place aux environs de 16 h-16 h 30, me semble-t-il, pour les accompagner au gymnase de Ruffi où, sur place, leur aurait été donnés des chèques pour qu'ils puissent aller s'acheter un nécessaire de toilettes, de la nourriture pour subvenir à leurs besoins durant les jours qui allaient arriver. Malheureusement, ils ont refusé d'aller là-bas, ils ont préféré qu'on les accompagne directement à leur hôtel. De ce fait, les chèques que le CCAS devait mettre à disposition n'ont pas pu l'être à ce moment-là, sur la place publique où il y avait certes les sinistrés de la Maison Blanche, mais pas seulement puisque, tout de suite, est arrivé beaucoup plus de monde pour aider ces personnes.

La Mairie de Secteur, malheureusement avec les moyens qui sont les nôtres, leur a fait livrer des bouteilles d'eau, des madeleines pour pouvoir donner quelque chose à manger aux enfants. C'est d'ailleurs mon DGS, que je remercie, qui s'est chargé de cette livraison. Ce sont les seuls moyens que la Mairie de Secteur avait à mettre à disposition.

Nous sommes pour trouver des solutions pour ces personnes tous ensemble. Les solutions ne se trouveront pas là, à la Mairie de secteur, nous n'avons pas ces compétences, même si c'est ce qui se dit dans certains rues de notre secteur : « La Mairie de secteur ne fait rien, la Mairie de secteur n'est pas présente ». Oui, nous étions présents, nous sommes restés toute la journée. Nous sommes venus pour soutenir la population, pour essayer de trouver des solutions pour ne pas les laisser dans la rue. Nous sommes pour un soutien, mais pas pour faire de l'agitation médiatique, de l'agitation politique, comme certains de vos représentants le font. Nous n'avons d'ailleurs même twitté, publié quoi que ce soit sur les réseaux sociaux pour préserver la vie de ces personnes, à la différence d'autres élus qui ont préféré twitter plutôt que de se déplacer.

Vous deviez, d'ailleurs, Madame HONDE-AMIAR, nous rejoindre. J'ai attendu un peu, et je ne vous ai point vue.

Madame HONDE-AMIAR.- Je suis arrivée aux alentours de 3 h .

Madame D'ANGIO.-

Après le drame, c'est bien ce qu'il me semblait. Il devait y avoir sûrement un embouteillage sur l'autoroute entre Aix-en-Provence et Marseille.

Pour être précise là-dessus, nous sommes, nous aussi, favorables à ce qu'il y ait un travail collectif pour trouver des solutions pour l'ensemble de ces copropriétés. Ce sont des solutions qui coûtent énormément d'argent, et même seule la Ville de Marseille ne peut pas arriver à régler tous ces problèmes. Il faut se mettre autour d'une table pour essayer de discuter. Je remercie mon adjointe et Madame CORDIER de trouver des solutions de relogement pour les personnes qui en ont le besoin. Je veux que les discours qui disent que la Mairie de Secteur est coupable de tout et ne fait jamais rien cessent puisque c'est loin d'être le cas. Si les habitants de Maison Blanche ont à nouveau besoin que l'on organise une réunion à la Mairie de Secteur pour échanger sur les problématiques - le représentant du collectif de Maison Blanche le sait très bien puisqu'il est même prêt à m'appeler à plus de 22 h le soir -, ils savent où me trouver pour que l'on puisse organiser ce genre de réunion, comme nous l'avons fait lors de la manifestation, il y a un an, pour la mise en place des ralentisseurs. Nous étions aux côtés des habitants, nous avons même demandé en amont l'installation de ces ralentisseurs à la Métropole, et ce n'est pas suite à l'agitation qu'il y a eu à ce moment-là que nous avons fait la demande. Nous étions bien conscients des difficultés qu'il y avait sur ce secteur.

Ceci étant dit, je pense que nous pouvons clore le débat sur Maison Blanche, et passer à l'ordre du jour de notre Conseil.

RAPPORT N° 19-34579-DSG -19-66 7S

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL - SERVICE ASSEMBLEES ET COMMISSIONS - Révision de l'inventaire des équipements dont la gestion est transférée aux Mairies de Secteurs. (Rapport au Conseil Municipal soumis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame D'ANGIO.- Ce rapport concerne la révision de l'inventaire des équipements dont la gestion est transférée aux Mairies de Secteur.

La Mairie de Secteur, cette année encore, avait fait plusieurs demandes à la Ville de Marseille de décentralisation et de re-transfert à la Ville de certains équipements. Malheureusement, la Mairie de Secteur n'a pas été entendue sur les différentes demandes. Seul le Centre d'animation Berthelot nous a été officiellement rendu. Si je dis « officiellement », c'est parce que cela fait deux ans que cet équipement appartient à la Mairie centrale puisqu'il devait y avoir une vente avec la société RICARD, et que la Ville de Marseille en a la responsabilité, mais que c'est la Mairie de Secteur qui entretient l'équipement, qui nettoie la cour, qui taille les arbres, qui fait toutes les réparations nécessaires pour que les associations soient accueillies dans de bonnes conditions. C'est même la Mairie de Secteur qui rédigeait, jusqu'à aujourd'hui, les conventions, alors que l'équipement ne nous appartenait plus.

Nous sommes ravis de le récupérer pour permettre à nos associations de continuer à se développer sur ce secteur.

Concernant les autres demandes, nous avons demandé, comme chaque année, les Loges de la Bastide : cela a été refusé. L'ancienne école qui se trouve au chemin des Mourets, et qui abrite le Club de Foot de Château-Gombert, nous a également été refusée. Le lavoir de Château-Gombert, que nous entretenons, que nous avons d'ailleurs fermé pour éviter les incivilités sur cet équipement (les tags, les squats le soir). Nous voulions en faire un petit point touristique du 13^{ème} arrondissement, et travailler en partenariat avec le Musée du Terroir sur ce lavoir. Malheureusement, la Ville a préféré le conserver. Vu que c'est la Mairie de Secteur qui l'entretient, je pense comprendre pourquoi.

Et l'un des équipements que nous avons demandé également était les anciens vestiaires de la piscine de Château-Gombert où la Mairie de Secteur avait pour objectif d'en faire, pour reprendre les termes d'un rapport qui est à l'ordre du jour, une salle de convivialité pour y accueillir les associations, pour y héberger les enfants par temps de pluie. Je suis ravie que Monsieur MIRON ait entendu ma demande puisque c'est la Ville de Marseille qui va rénover cette salle plutôt que de nous la rendre, et la remettra en état pour en faire une salle de convivialité.

Puisque je cite son nom, je profite - je pense que tous les élus qui sont présents dans cette assemblée me rejoindront - pour avoir une pensée pour Monsieur MIRON, aujourd'hui. Cela a été mis dans La Provence, il y a quelques jours : comme vous le savez, Monsieur MIRON a été très malade ces dernières semaines. Il est sur la voie de la guérison. Nous lui souhaitons sincèrement un bon rétablissement. Passez-lui le bonjour pour nous, Madame CORDIER ; je compte sur vous.

Madame CORDIER.- Je n'y manquerai pas.

Madame D'ANGIO.- Je vais donc mettre, s'il n'y a pas d'observations, ce rapport au vote.

Monsieur MARI.-

Sur les retraits souhaités d'équipements de l'inventaire, pouvez-vous nous dire la raison pour laquelle vous souhaitiez avoir autant d'équipements à retirer ?

Madame D'ANGIO.-

Pour les équipements sportifs essentiellement, nous avons travaillé avec Monsieur MIRON parce que ce sont souvent des petits plateaux qui sont attenants à des stades que la Ville de Marseille gère. C'est pour cela que l'on souhaitait, suite à un travail en commun, les lui rendre.

Sur certains plateaux sportifs, la Mairie de Secteur a la possibilité d'y faire des manifestations ou de les mettre à disposition d'autres associations, mais pour ceux qui sont dans le tableau, ce n'est pas le cas, ce sont uniquement des plateaux sportifs scolaires qui ne sont utilisés que par les écoles. Comme c'est la Ville de Marseille qui a la responsabilité des écoles, jusqu'à aujourd'hui, nous avons souhaité lui rendre ces équipements.

Concernant les jardins – Madame CORDIER ne pourra pas dire le contraire -, même si tous n'ont pas été récupérés, les jardins que nous souhaitions rendre, c'est parce qu'il y a sur ces équipements une vraie incivilité, un vrai problème d'entretien et que la Mairie de Secteur, malheureusement, ne peut pas régler tous les problèmes de ces équipements, vu l'état dans lequel ils nous ont été laissés en 2014.

Ceci étant dit, nous allons voter le rapport.

LE RAPPORT N° 19-34579-DSG-19-66 7S EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS.

(Avis favorable des groupes Bleu Marine, Marseille en Avant, Socialiste-Europe Ecologie les Verts et Apparentés, Front de Gauche, Debout la France. Abstention des élus Non Inscrits Non Apparentés).

RAPPORT N°19-34581-DGS – 19- 67 7S

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DELEGATION GENERALE ADJOINTE DES FINANCES ET DES MOYENS GENERAUX - Dotations Financières 2020 allouées aux Mairies de Secteur. (Rapport au Conseil Municipal soumis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame D'ANGIO.- Ce rapport est également présenté au même moment, chaque année, au Conseil d'Arrondissements. Il concerne les dotations financières allouées aux Mairies de secteur pour l'année 2020.

Comme vous le savez, vous avez la DGL, la DAL et la dotation de fonctionnement.

Concernant le 7^{ème} secteur, la DGL de 2020 s'élève à 2 781 538 euros, la DAL à 55 769 euros. Ce qui nous fait un total de 2 837 307 euros pour le fonctionnement.

Concernant l'investissement, chaque année nous disons les mêmes choses : bien évidemment, 2 euros par habitant, ce n'est pas suffisant. Malheureusement, il faudra s'en contenter. Le budget d'investissement pour la Mairie de Secteur pour 2020 s'élève donc à 311 460 euros.

Y a-t-il des interventions sur ce rapport ?

Monsieur JOHSUA.

Mon intervention sera rapide, Madame le Maire, et traditionnelle. Comme vous venez de le dire, nous estimons que ces dotations sont absolument dérisoires par rapport à ce qui serait nécessaire à un fonctionnement démocratique minimal. Ce qui permet ensuite de dire que la Mairie ne peut pas faire. Mais, il est vrai qu'entre les choix politiques que vous faites et les moyens financiers, ce n'est pas toujours cohérent. De toute manière, nous ne pouvons pas soutenir une telle situation. Nous sommes favorables à une démocratisation beaucoup plus grande du point de vue de la manière de servir les populations, et nous sommes défavorables à cette répartition des budgets. Mais, comme on ne peut pas être contre le fait que de l'argent soit versé à la Mairie, nous nous abstiendrons.

Madame D'ANGIO.- Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 19-34581-DSG-19-67 7S EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS.

(Avis favorable des groupes Bleu Marine, Marseille en Avant, Socialiste-Europe Ecologie les Verts et Apparentés, Debout la France - Abstention des élus Non Inscrits Non Apparentés et Front de Gauche)

RAPPORT N° 19-34359 -DD -19-68 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES FINANCES ET DES MOYENS GENERAUX-
DIRECTION DE LA DETTE - Garantie d'emprunt - Société d'HLM Logis Méditerranée - La Visitation -
Acquisition et réhabilitation de 215 logements collectifs sociaux dans le 14ème arrondissement. (Rapport
au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame D'ANGIO- Ce rapport concerne une garantie d'emprunt pour l'acquisition et la réhabilitation de 215 logement collectifs situés 80 avenue des Ayalades, dans 14^{ème} arrondissement. Y a-t-il des observations, des demandes de prise de parole ?

Monsieur JOHSUA.-

Je vais faire une intervention pour tous les rapports concernant les garanties d'emprunt. On arrive en fin de mandature, on a échangé plusieurs fois des arguments sur le propos. Je vais les résumer une fois de plus.

La manière dont cela se passe, que ce soit pour l'ANRU, que ce soit pour les diverses mesures qui sont faites, n'est pas satisfaisante d'aucun point de vue, que ce soit sur le plan financier avec le mécanisme des emprunts, dont on ne sait jamais s'ils sont vraiment indispensables, s'ils sont vraiment faits dans de bonnes conditions, que ce soit les mesures prises qui ne le sont pas en collaboration avec les populations, dans la logique, que ce soit pour les bilans - et là, je donne raison à Monsieur RAVIER -, ils ne sont jamais extraordinaires. On n'a pas réussi, depuis des dizaines d'années, à faire sortir ces quartiers de la situation qu'ils connaissent.

On doit pouvoir discuter de ce constat d'une manière plus apaisée, avec un bilan concret, avec ce qui était nécessaire, ce qui ne l'était pas, de la manière dont cela a été fait, et les bilans que l'on pouvait faire.

En revanche - je l'ai déjà dit souvent -, il y a les populations. Les votes que vous émettez dans la majorité de cette assemblée sont des votes qui se camouflent derrière ces difficultés, mais qui sont hostiles aux populations en tant que telles. Ce que vient de dire Monsieur RAVIER sur ces populations est tout à fait clair : c'est à fonds perdus, on peut mettre des centaines de milliards, de toute façon cela ne changera rien vu la tradition culturelle de ces populations qui n'ont qu'un seul but dans la vie, celui de détruire leur environnement. Je résume ce que vous avez dit, Monsieur RAVIER.

Je ne l'ai pas ici, mais je vous amènerai la prochaine fois un rapport du Comité des Forges de la fin du XIXe siècle sur les questions de sécurité dans les mines. Et, Monsieur RAVIER, les mineurs et les habitants des cités, c'est exactement pareil. Ce rapport explique que tout a été fait pour la sécurité, mais que la culture des mineurs est telle, qu'ils travaillent dans des conditions telles, que les accidents arrivent quand même. Vous verrez à quel point vous pensez être original dans la façon de voir ces problèmes ; pas du tout. Ceux qui dominent dans la société ont toujours le même point de vue : c'est la faute des plus pauvres, c'est qu'ils ne savent pas se débrouiller, ils ne savent pas aller à l'école, ils ne savent pas se laver - j'allais parler d'une certaine déclaration sur la nage à Marseille, mais vu la situation, je ne le fais pas. Cette façon de voir la chose a toujours été là. Si vous voulez que les choses changent, il faut qu'elles changent de tous les points de vue, pas seulement pour les logements. Il faut que cela change pour les logements, il faut que cela change pour l'éducation, il faut que cela change pour les emplois. Il faut que cela change pour tout. A chaque fois, vous me dites : « C'est toujours le même baratin de Monsieur JOHSUA ». Vous avez dit quelque chose qui est difficilement acceptable, vous avez dit que je suis là avec un micro et dans l'autre main, le bulletin de vote souhaitable pour la prochaine fois. Vous savez bien que c'est faux, Monsieur RAVIER. Me concernant personnellement en plus, cela ne correspond pas à ce que vous dites parce que je n'ai pas eu cette responsabilité que vous avez décrite. L'honnêteté qui vous caractérise devrait conduire à admettre que cela ne me concerne pas. Mais fermons cette parenthèse. Et de toute manière, ce n'est pas vrai parce que les arguments ont été avancés ici : ce n'est pas seulement le fait de dire que l'on ne s'occupe pas des pauvres, il y a des arguments qui sont avancés.

Plusieurs fois, je vous ai demandé non pas le vote que vous émettiez, mais ce que vous feriez si vous étiez en situation de traiter ces questions-là. Quand Monsieur RAVIER parle, je connais la réponse. Ce qu'il a en tête, c'est que la situation n'est pas le bâtiment où les gens habitent, mais les habitants de ces bâtiments, et que c'est eux qu'il faut traiter en priorité, et la seule manière de les traiter, c'est qu'ils n'habitent plus là, c'est qu'ils soient ailleurs. Dans leur pays d'origine, dit Monsieur RAVIER. La plupart du temps, leur pays d'origine, c'est la France, mais il ne veut pas l'admettre.

Je ne vais pas refaire à chaque fois le même discours, je le fais pour les plusieurs rapports qui vont arriver et que ce soit bien enregistré. La question n'est pas de dire que cela marche bien ; ce n'est pas vrai. C'est vrai pour cette mandature actuelle de la Mairie ou le gouvernement de l'Etat, c'est vrai depuis des dizaines d'années : cela ne marche pas bien, sinon on le saurait. Y revenir tous les 10 ans, il y a un truc qui ne va pas.

Maintenant, qu'est-ce que vous feriez exactement si vous étiez aux responsabilités ? Est-ce que c'est ce que Monsieur RAVIER dit ? C'est-à-dire : on prend les gens qui sont là et on les envoie on ne sait pas bien où. Sinon qu'est-ce que l'on peut faire exactement ? Il faudra bien traiter cette question à un moment ou à un autre.

Je sais que la manière de débattre dans cette assemblée ne permet jamais d'être mis au pied du mur de cette façon-là. J'essaie une fois de plus en me disant : qu'est-ce qu'il faudrait faire exactement ? Vous allez voter contre : j'ai compris. Le fait de voter contre ne va pas améliorer la situation de ces appartements. Tout le monde le sait. Il faut faire quelque chose. Qu'est-ce que vous proposez de faire ?

Sur les questions financières, vous ne voulez pas les emprunts tels qu'ils sont faits ? Vous avez raison : c'est très critiquable. Qu'est-ce que vous proposez de faire ?

Je peux vous envoyer ce que vous m'avez dit : c'est vous, Monsieur RAVIER, qui utilisez la situation de misère de ce type-là parce que vous n'avez aucune solution à apporter. A part d'éructer sur le fait que les populations ne sont pas adaptées à ce qu'elles devraient être, qu'est-ce que vous proposez de faire ? Il n'y a pas l'ombre d'une réponse sur cette question, ou si elle existe, elle est particulièrement désagréable.

Monsieur MARI. -

Madame le Maire, je serai plus bref que mon collègue puisque j'allais faire à peu près la même intervention et poser la même question à Monsieur RAVIER : si, par malheur ou par miracle, Monsieur RAVIER devenait maire de Marseille, est-ce qu'il supprimerait les garanties d'emprunt à l'ensemble des offices HLM de la ville ?

Sur la question des HLM, je vois que Monsieur RAVIER est en campagne électorale sur tout Marseille, et surtout sur le 9-10.

Monsieur RAVIER. -

J'aime bien le 9-10, j'aime bien son maire.

Monsieur MARI. -

On a tous fait le constat qu'au niveau des logements sociaux, il y a une pénurie sur cette ville, ce qui entraîne des situations comme celle de la rue d'Aubagne ou la tragédie de Maison Blanche. On est en sursaturation de logements sur ce secteur ; nous sommes tous d'accord. Est-ce que, Monsieur RAVIER, sur le 9-10 par exemple, vous promettez à vos électeurs de construire des logements sociaux pour rééquilibrer sur Marseille ? Est-ce que vous êtes cohérent avec vous-même en disant qu'il faut rééquilibrer Marseille, et donc est-ce que, sur ce secteur où vous êtes souvent en campagne, vous leur promettez des logements sociaux ?

Monsieur RAVIER. - C'est « Les grandes gueules bis » ?

Derrière moi, Madame CORDIER doit se dire : qu'est-ce que c'est encore ce traquenard ? Qu'est-ce que j'ai fait de venir ? Je suis navré, Madame CORDIER. C'est un Conseil d'Arrondissements, avec 41 rapports, et on se croirait plutôt sur un plateau d'une chaîne d'information, avec des débats sur la campagne des élections municipale : quel est votre programme sur ceci, sur cela ? Je crois que nous avons autre chose à faire. Dans quelques semaines, on va entrer dans le vif du sujet, dans quelques

jours en ce qui nous concerne. Nous, c'est toute l'année, on n'attend pas les élections pour être au contact avec les Marseillais. Simplement, je dirais que c'est assez fort de café d'entendre celles et ceux qui ont été aux responsabilités locales, départementales, régionales, nationales nous faire la leçon, et estimer que ce que nous proposons ou ce que nous ne proposons pas serait une mauvaise solution, alors que la Cour des Comptes elle-même qui n'est pas présidée par un membre du Rassemblement National, la très respectée Cour des Comptes pointe chaque année du doigt, et de façon très négative, cette politique dite de la Ville qui consiste à injecter - on peut dire aujourd'hui à jeter, à brûler, à gaspiller - 100 milliards d'euros sur 30 ans. 100 milliards d'euros sur 30 ans, pour quel résultat ? Des cités qui sont au bord de l'explosion car elles ont déjà franchi le cap de l'implosion. Vous avez beau refaire les peintures, changer les ascenseurs, créer des stades, voire des piscines, ouvrir des voies, faire tomber des tours, les problèmes ne font que se développer. Cela veut bien dire que votre solution, uniquement basée sur la responsabilité sociale, n'est pas la bonne. Reconnaissez-le au moins ! Et essayez de réfléchir à une autre solution, en revenant – comme je le propose - à l'origine du problème.

Je me suis rendu, avec un équipage de la police, dans quasiment toutes les cités de la diversité de la drogue. Je suis allé aux Lauriers, cela a été entièrement refait. Il y a un stade qui va sortir, une tour qui a été tombée. Madame le Maire est à pied d'oeuvre pour que les établissements scolaires ne soient pas oubliés. Tout l'argent public, toute la diversité de notre système social, tant local que national, sont mobilisés pour les Lauriers. Mais, tant que l'on n'aura pas extrait des Lauriers cette gangrène du trafic de drogue, vous pouvez y mettre tous les concierges que vous voulez, Monsieur JOHSUA.

Je m'y suis rendu, nous sommes entrés dans un immeuble, nous avons dû prendre l'ascenseur pour monter au dernier, nous sommes montés sur le toit, mais le guetteur qui est sur le toit nous ayant vu arriver avait quitté les lieux. Nous sommes redescendus au premier étage avec l'ascenseur parce qu'entre le premier étage et le rez-de-chaussée, il y a une sorte de check point, comme aux Oliviers A, une sorte de barricade, de frontière de bric et de broc et de fer parce que c'est à cet endroit-là que le deal se fait. Tout cela est organisé de manière à ce que la police ne puisse pas attraper le vendeur ; ils sont bien organisés. Tant que vous n'aurez pas sorti cette merde des Lauriers, on n'en sortira pas.

La première des actions à mener, c'est de rétablir l'ordre et de sortir des Lauriers, comme des Oliviers A, comme de Frais Vallon, comme de nombreuses cités dans notre secteur et dans le 9-10, cette gangrène, ce cancer qu'est le trafic de drogue qui est en train de saper les fondements mêmes de votre ville. Mais, vous estimez, vous, que c'est social. Donc, puisqu'il y a encore un peu d'argent à emprunter, parce que nous n'en avons plus en réalité, vous continuez à injecter et à culpabiliser les Français soi-disant riches : il faut aider les pauvres. Je n'en fais pas une question de pauvreté, je ne dis pas « salaud de pauvres ». S'il y a des salauds dans ce pays, ce ne sont pas les pauvres, ce sont celles et ceux qui portent la responsabilité de cette politique, et qui continuent, coûte que coûte – c'est le cas de le dire - à l'appliquer. Ils savent que ce n'est pas la bonne, mais ils ne peuvent pas revenir en arrière parce qu'ils seraient obligés de dire qu'ils se sont trompés et que nous avons raison.

Un dernier exemple : ce n'est pas dans notre secteur, mais la place d'Aix, avec l'Arc de Triomphe, à l'entrée de Marseille, a été refaite. Les touristes arrivent là, qu'ils soient étrangers ou Français, c'est la première image qu'ils voient de Marseille quand ils arrivent par la route. C'est vrai qu'il vaut mieux qu'ils arrivent par bateau, la carte postale les empêche de voir ce qu'il y a derrière. Quand ils arrivent par la route, ils arrivent à la place d'Aix. On a donc refait la place d'Aix, on a créé une sorte de parc. Trois semaines après, on l'a fermé parce que les clandestins se prenaient à coups de sabre, à coups de machette. Je passerai sur la qualité de ce qui a été fait puisque tout est bétonné. Quand on parle de réchauffement climatique, ce ne sont que des plaques de béton ou de granite. J'y étais au mois de juillet, j'étais ébloui par le soleil qui venait frapper sur ces plaques. La façon dont cela a été fait est une hérésie. Mais, en dehors de cela, on a fait pour refaire. Vous voyez comme on investit : c'est magnifique, mais on a déjà fermé parce qu'on a oublié la première étape, celle qui conditionne tout le reste, c'est de rétablir l'ordre, de faire en sorte qu'il y ait une sécurité dans ce site, comme sur tous les autres. Il y a là une anarchie migratoire. On a tous les clandestins qui sont là, même pas de contrôle de police parce que la police sait qu'elle ne peut rien faire ; en tout cas, elle n'en reçoit pas les ordres. C'est toujours le même problème : on nie l'évidence. Rétablissez la sécurité ! Je suis d'accord pour dire qu'aux Oliviers A, à Frais Vallon, aux Lauriers et à Maison Blanche, il y a une écrasante majorité d'habitants qui souhaitent vivre en parfaite sécurité, et dans le cadre de nos lois, qui sont des honnêtes

citoyens d'ici ou d'ailleurs, et qui subissent les agissements d'une minorité. Pour cette minorité, il faut être impitoyable. Il faut l'écraser par tous les moyens. Et quand je serai Maire de Marseille - par bonheur et avec l'aide de la Bonne Mère -, je ne serai pas le maire pantouflard qui a été celui que nous avons subi pendant 25 ans, le maire qui a nié cette responsabilité, estimant que la sécurité était une fonction régaliennne de l'Etat et qu'il n'avait pas à s'en mêler, niant que sa ville était en train de prendre feu.

Moi, je considère que c'est la priorité des priorités, et je vais harceler le Préfet de Police, le Préfet de Région, le Ministre de l'Intérieur pour lui faire comprendre que Marseille ne peut plus se permettre une telle anarchie, une telle insécurité. Le Président MACRON a fait savoir que la France ne pouvait pas réussir si Marseille ne réussissait pas. Moi, je l'invite, et je tâcherai de le convaincre, à ne plus seulement supporter l'Olympique de Marseille, mais de supporter Marseille.

Madame D'ANGIO.- Merci. Sur ce, nous allons passer au vote du rapport 68.

LE RAPPORT N° 19-34359-DD-19-68 7S EST REJETÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS.

(Avis favorable des groupes et des élus Marseille en Avant, Socialiste-Europe Ecologie les Verts et Apparentés, Front de Gauche - Vote CONTRE du groupe et des élus Bleu Marine, Debout la France et de M. Rabia)

RAPPORT N° 19-34369-DD -19-69 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES FINANCES ET DES MOYENS GENERAUX - DIRECTION DE LA DETTE - Garantie d'emprunt - Société SOLIHA – Société Soliha - Alphonse Daudet - Acquisition d'un logement de type 4 dans le 13^{ème} arrondissement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame D'ANGIO.- Ce rapport concerne toujours une garantie d'emprunt pour l'acquisition d'un logement de type 4, dans le 13^{ème} arrondissement, 152 avenue Alphonse Daudet.

LE RAPPORT N° 19-34369-DD-19-69 7S EST REJETÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS.

(Avis favorable des groupes et des élus Marseille en Avant, Socialiste-Europe Ecologie les Verts et Apparentés, Front de Gauche - Vote CONTRE du groupe et des élus Bleu Marine, Debout la France et de M. Rabia)

RAPPORT N° 19-34364-DD -19-70 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES FINANCES ET DES MOYENS GENERAUX - DIRECTION DE LA DETTE - Garantie d'emprunt - Société SOLIHA - Conio - Acquisition et amélioration d'un immeuble de 4 logements dans le 14^{ème} arrondissement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame D'ANGIO.- Garantie d'emprunt concernant l'acquisition et l'amélioration d'un immeuble de 4 logements, situé 13 rue Conio, dans le 14^{ème} arrondissement.

LE RAPPORT N° 19-34364-DD-19-70 7S EST REJETÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS.

(Avis favorable des groupes et des élus Marseille en Avant, Socialiste-Europe Ecologie les Verts et Apparentés, Front de Gauche - Vote CONTRE du groupe et des élus Bleu Marine, Debout la France et de M. Rabia)

RAPPORT N°19-34527-DGAUFP – 19-71 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'URBANISME, DU FONCIER ET DU PATRIMOINE - 13^{ème} arrondissement - Gestion du parvis du métro de Frais Vallon convention n°01/049 - Subventions à Habitat Marseille Provence pour la gestion de l'année 2018. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Madame D'ANGIO.- Ce rapport revient également chaque année. Il concerne la gestion du parvis du métro de Frais Vallon, avec la subvention à Habitat Marseille Provence pour la gestion de l'année 2018.

Y a-t-il des observations sur ce rapport ?

Monsieur DUDIEUZERE.- Je n'interviens pas sur ce rapport lui-même puisque c'est un rapport technique que nous voyons chaque année, mais pour dire que, sur le parvis de Frais Vallon, suite à nos interventions multiples et répétées, depuis 2014, auprès de HMP, auprès de la RTM, et suite aux interventions du CIQ de La Rose et du CIHR de La Rose et de sa Présidente, Madame MEISSEL, qui a été très active sur ce dossier, on peut constater qu'il y a eu une amélioration de l'état du parvis du métro de Frais Vallon, ainsi que du parking. Tout n'est pas parfait, mais on nous accuse régulièrement de ne nous occuper que de certains quartiers, Château-Gombert, etc.. A Frais Vallon, après avoir refait et sécurisé le parvis de Frais Vallon, le métro et le parking du métro l'ont été aussi. Il y a ceux qui parlent et ceux qui agissent. Aujourd'hui, on peut constater que les escaliers ont été refaits, que le parking a été sécurisé, l'éclairage a été refait, les caméras, le parking a été fermé. Et aujourd'hui, on a un espace beaucoup plus propre et beaucoup plus sécurisé que l'état dans lequel nous l'avons trouvé en 2014.

Madame D'ANGIO.- Je mets donc ce rapport au vote.

LE RAPPORT N° 19-34527-DGAUFP-19-71 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N°19-34573-DGAUFP – 19-72 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'URBANISME, DU FONCIER ET DU PATRIMOINE - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 13ème arrondissement - Les Olives - 67, rue de la Maurelle - Annulation de la copropriété. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Madame D'ANGIO.- Ce rapport nous demande d'approuver l'annulation de la copropriété de l'ensemble immobilier situé au 67 rue de la Maurelle, dans le 13^{ème} arrondissement, ainsi que d'approuver le compromis de vente entre la Ville de Marseille et Madame TRICARICO et Monsieur SARIKAYA.

Je ne pense pas qu'il y ait de demande de prise de parole sur celui-ci. Nous passons au vote.

LE RAPPORT N° 19-34573-DGAUFP-19-72 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N° 19-34567-DSFP-19-73 7S

DELEGATION GENERALE ADJOINTE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ESPACE PUBLIC - Création d'un marché de producteurs sur la place des Héros à Château Gombert dans le 13ème arrondissement (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Madame D'ANGIO.- Bonne nouvelle pour le village de Château-Gombert ! A la demande du Comité d'Intérêt de Quartier - je tiens à le préciser puisque ce n'est pas cité dans le rapport -, il va y avoir la création d'un marché de producteurs sur la place des Héros, tous les vendredis de 15 h à 19 h en hiver, et de 16 h à 20 h en été.

C'est une bonne chose puisque ce sera donc des producteurs locaux, des filières méditerranéennes, comme il est expliqué dans le rapport. Voilà une action qui permettra de faire vivre un peu plus le noyau villageois de Château-Gombert.

Y a-t-il des remarques sur ce rapport ?

Monsieur JOHSUA.- Je me réjouis de ce rapport, mais une question : est-ce que la possibilité d'ouverture de marchés dans d'autres endroits de notre secteur est envisagée, d'une manière ou d'une

autre ? Je ne connais peut-être pas tout Marseille, mais nous sommes particulièrement démunis de ce point de vue. Est-ce que l'on peut avoir l'espoir que ce ne soit pas juste un endroit particulier ?

Madame D'ANGIO.-

Pour la demande de ce marché, que nous soutiendrons aujourd'hui par un vote favorable, nous étions aux côtés des membres du CIQ quand ils ont fait cette demande. Vous connaissez notre objectif : faire vivre nos villages et nos quartiers. Et, effectivement, un marché dans un noyau villageois fait sortir les gens, fait se rencontrer ; pour nous, c'est important.

Cette démarche sur le noyau villageois de Château-Gombert a été faite à la demande du Comité d'Intérêt de Quartier. Il faut aussi qu'il y ait des personnes derrière qui souhaitent organiser ce genre d'évènement. Pour le moment, nous n'avons pas eu d'autres demandes sur l'ensemble du secteur. Je sais qu'il y a un petit marché qui essaie de perdurer sur le noyau villageois du Merlan, mais qui a du mal à décoller. Je fais confiance au Président de la SCM et du CIQ pour y travailler dessus, cette année. Pour le moment, à mon niveau, je n'ai pas eu d'autres demandes de création de marché sur l'ensemble du secteur. C'est dommage parce qu'il mériterait d'en avoir plus.

Madame CORDIER.- Les demandes sont toujours étudiées puisqu'il faut aussi allier la demande d'un CIQ ou d'une association et celle des commerçants. Et je me rappelle d'un essai de marché sur la place de l'église Saint-Just où l'on avait eu une levée de bouclier des commerçants qui nous avait obligés à arrêter ce marché. Il s'est déplacé sur la place du Metro parce que quand je ne peux pas rentrer par la porte, je rentre par la fenêtre. Donc, on a eu le marché qui a du succès tous les mardis matin. Mais si vraiment la population a une demande, il faut bien dire que les noyaux villageois souffrent en ce moment par rapport aux commerces de proximité. Quand il manque une certaine catégorie de commerces, on peut le pallier par la création d'un marché. On le fait dans d'autres secteurs de la ville, il n'y a pas de raison qu'on ne le fasse pas sur le 13-14. J'ai accompagné le CIQ en rencontre avec Madame LOTA pour que la demande soit rapidement acceptée. Si l'on veut créer des marchés pour le mois de décembre, il faut faire la demande rapidement.

Il faut vraiment qu'il y ait un besoin. Il y a eu un marché sur Château-Gombert avant, sur cette même place, le samedi matin. Les forains sont partis les uns après les autres parce qu'ils n'avaient pas de clients. Un forain, vous ne pouvez pas le mettre là s'il n'a pas de clients. Ceux qui étaient avides de marché allaient au marché de Plan-de-Cuques qui était à la même heure. C'est pour cela que la tranche horaire du vendredi après-midi a été choisie pour Château-Gombert, pour qu'il n'y ait pas de concurrence avec d'autres marchés. A d'autres lieux, d'autres réflexions, mais ces réflexions, on peut les mener tous ensemble parce que l'on a besoin d'avoir des commerces de proximité et de la qualité sur tout notre secteur. Il n'y a pas de souci. Je veux bien accompagner, mais c'est la délégation de Madame LOTA. Nous avons une réflexion de terrain à faire, comme pour Maison Blanche ; on peut la faire tous ensemble, je n'y vois pas du tout d'inconvénient.

Monsieur MARI.-

Ce rapport va dans le bon sens puisque quand on lit de quoi sera composé ce marché, ce sont des commerces qui ne sont pas, ou très peu, présents sur le noyau villageois. Je félicite l'ensemble des acteurs qui ont permis d'œuvrer à ce que ce marché soit mis en œuvre. J'espère que l'on sera tous des usagers pour faire marcher le petit commerce. D'autant plus que l'ouverture des grandes surfaces, même si elles rendent service à la population - le Grand Frais qui s'est ouvert, il y a quelque temps, et que peut-être certains d'entre vous fréquentent – porte tort à beaucoup de commerces de proximité, notamment pour ce qui est fruits et légumes, boucher, épicerie fine. On sait que les flux entraînent les flux. Donc, le fait de mettre en place ce marché va peut-être permettre aussi aux autres commerçants du noyau villageois d'avoir une nouvelle clientèle.

Un autre petit point : puisque vous êtes très attachés aux noyaux villageois, je suppose que vous avez remarqué, comme moi, que la place du Canet est devenue un parking. Je suppose que vous êtes en train d'agir pour que l'on retrouve une place publique et non plus un parking. Je pense que cela ne doit pas prendre des mois et des mois pour réparer des bornes amovibles.

Madame D'ANGIO.- Je crois qu'il y a une rupture de stock à la Métropole de certains mobiliers urbains, mais tout est rentré dans l'ordre, vraisemblablement ; donc, cela ne devrait plus tarder.

C'est une très bonne nouvelle pour le noyau villageois de Château-Gombert. Il faut faire attention à nos petits commerces de proximité qui ferment les uns après les autres et qui ne sont pas forcément remplacés par les mêmes commerces dont nous aurions besoin dans nos villages.

J'avais également eu une demande du CIQ du Canet pour la réalisation d'un marché aux abords de ce village. Il faudra étudier la demande parce que le CIQ ne veut pas porter le projet lui-même ; la Mairie ne peut pas forcément le porter non plus. C'est à l'étude. On en a discuté avec le Président un peu avant l'été. Il faut trouver la place et faire attention à quel type de marché nous développons dans le secteur pour éviter les fermetures de certains commerces.

Je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 19-34567-DSFP-19-73 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N°19-34489-DGUP – 19-74 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA SANTE DE LA SOLIDARITE ET DE L'INCLUSION - SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES PERSONNES HANDICAPEES - DIVISION DES PERSONNES HANDICAPEES - Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme, relative à la mise en oeuvre de la deuxième période triennale de travaux de mise en accessibilité des installations ouvertes au public (IOP) de la Ville de Marseille. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Madame D'ANGIO.- Ce rapport concerne l'Agenda d'Accessibilité Programmée. C'est la deuxième période triennale de travaux de mise en accessibilité des installations ouvertes au public (IOP) de la Ville de Marseille, sur les trois prochaines années : 2020, 2021, 2022.

Le premier rapport concerne 73 sites pour un montant de 6 700 000 euros.

Quand on nous présente des rapports sur 3 ans, je pense toujours aux caméras, et donc, j'espère que ce sera bien sur 3 ans et pas sur 4, 5, 6, comme on est en train de nous le faire comprendre pour l'installation de la vidéo-surveillance sur l'ensemble de la ville. Je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N°19-34489-DGUP – 19-74 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N°19-34508-DGUP – 19-75 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA SANTE DE LA SOLIDARITE ET DE L'INCLUSION - SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES PERSONNES HANDICAPEES - DIVISION DES PERSONNES HANDICAPEES - Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative à la mise en oeuvre de la deuxième période triennale de travaux de mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) de la Ville de Marseille - Approbation d'une convention de mandat avec la SOLEAM. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Madame D'ANGIO.- Dans la même thématique, ce rapport concerne toujours l'Agenda d'Accessibilité Programmée, et nous parle de la deuxième période triennale de travaux de mise en accessibilité des ERP, donc des établissements recevant du public, et l'approbation d'une convention de mandat avec la SOLEAM pour la mise en accessibilité de 548 sites sur 3 ans également, pour un montant de 55 250 000 euros.

L'annexe des sites n'est pas jointe au rapport, je ne l'ai pas vue dans le Conseil Municipal. On la demandera, lors de la commission vendredi, pour avoir le récapitulatif des 548 sites concernés.

S'il n'y a pas d'observation, je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N°19-34508-DGUP – 19-75 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N° 19-34546-DGASEC 19-76 7S

DELEGATION GENERALE ADJOINTE A LA SECURITE - SERVICE PREVENTION DE LA DELINQUANCE - Attribution de subventions dans le cadre du dispositif de médiation sociale urbaine (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Madame D'ANGIO.- Ce rapport nous propose d'approuver l'attribution de subventions dans le cadre du dispositif de médiation urbaine, rapport que nous avons déjà voté il y a quelque temps, et qui nous propose deux avenants. D'ailleurs, cela répond, si je ne me trompe pas, à une demande qui avait été la vôtre, Madame HONDE-AMIAR, qui dit que l'on n'étale plus sur la période de mars à mars, mais sur l'année civile, et que c'est décalé de quelques mois. Il me semble que vous aviez fait la remarque que la médiation s'arrêtait en mars, dans les quartiers, devant les écoles.

Madame HONDE-AMIAR.- J'avais demandé que cela fasse sur l'année scolaire.

Madame D'ANGIO.- Là, c'est sur l'année civile.

Le deuxième avenant étend le dispositif à 11 autres sites et 5 nouveaux bailleurs, portant le nombre des premiers à 52 et des seconds à 12 bailleurs concernés. Je ne vous liste pas les subventions ni les associations concernées. Y a-t-il des observations sur le rapport ?

Monsieur LAMY.-

Merci, Madame le Maire, de me donner la parole sur ce rapport pour lequel je souhaiterais apporter quelques précisions.

La Ville de Marseille va offrir 500 000 euros - un peu moins que l'année dernière - à différentes associations de médiation sociale qui officient dans les cités de notre ville.

Il faut savoir, Mesdames et Messieurs, que l'Etat, donc nous, subventionne ces mêmes associations à hauteur de 1 591 000 euros, et les bailleurs à hauteur de 880 000 euros. Cela fait donc un total de 3 millions d'euros environ par an pour 70 médiateurs.

Mesdames et Messieurs, depuis 5 ans que ce dispositif existe, il faut maintenant se poser les bonnes questions. Est-ce que cela sert à quelque chose ? Y a-t-il moins d'incivisme ? Plus de sécurité ? Est-ce que l'on vit mieux dans les cités ? Non ! Ces endroits sont toujours le fief du communautarisme, de la violence et des trafics en tous genres, où les pires malfaiteurs règnent en maîtres.

Ce n'est pas avec des médiateurs sociaux que nous pourrions lutter contre une telle engeance. Il faut une politique ferme et volontariste. Sans elle, la délinquance prospérera indéfiniment.

Madame le Maire, je vous demande de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur JOHSUA.-

Cette intervention double celle que Monsieur le Sénateur RAVIER a faite tout à l'heure. Ce sont des questions absolument sérieuses. Mais, si vous voulez tirer un bilan général de cette question, tirons un bilan général, et pas seulement français.

Un certain nombre de secteurs, de cités ont de multiples problèmes, et sont pourris en priorité par une question qui est celle du trafic de drogue. Vous avez raison. Evidemment, cette question est absolument intolérable. On ne peut pas accepter indéfiniment que des endroits de notre ville, de notre pays soient sous le contrôle de secteur mafieux, para-mafieux. C'est évidemment une question majeure.

La description que vous faites dans certaines cages d'escaliers, tout le monde la connaît. Est-ce qu'elle est tolérable ? Non ! Elle est absolument intolérable. Il est d'autant moins tolérable que, pour rentrer dans certaines cités, il y ait un contrôle de groupes de ce type-là qui permettent de rentrer ou pas. C'est quelque chose qui ne peut pas s'accepter. Là-dessus, vous avez entièrement raison.

La question qui se pose est celle des bilans généraux, pas seulement de dire que la situation a empiré ; c'est certain. Moi, je vais vous dire qu'elle a empiré depuis que l'on a enlevé la police de proximité. Il faut en tirer le bilan. Est-ce que la situation était meilleure quand il y avait la police de proximité ? Elle était meilleure ; ce n'est peut-être pas dû à cela. Cela peut avoir d'autres aspects : le développement de la misère, le développement des maffias ; cela rentre dans le bilan. Comme d'ailleurs on bâtirait le bilan à l'échelle de l'Europe, voire du monde, parce que ce problème ne s'est

pas posé que chez nous. Aux Etats-Unis, par exemple, la même question a été posée depuis la présidence de CLINTON. Ils ont dit : maintenant, zéro tolérance, on va faire en sorte de rentrer dans les ghettos et d'arrêter tous ces trafics. Cette politique a été maintenue par tous les Présidents successifs, mêmes Obama, et encore maintenant. Est-ce que cela a servi à solutionner le problème ? Nullement. Vous avez des bilans partout que vous pouvez lire. Je ne parle que des Etats-Unis, mais c'est pareil en Europe. Dans les seuls endroits où le trafic a régressé, ce sont les états américains qui ont légalisé la vente de drogue. Oui, Monsieur, parce que cela coule de source. Nous avons déjà vu cela aux Etats-Unis avec la prohibition de l'alcool. Al Capone, s'il n'y a pas la prohibition, il n'existe pas. A partir du moment où ils ont levé la prohibition, il n'y a plus eu de trafic d'alcool. Cela coule de source. Il y a des problèmes sanitaires, etc. Tout cela s'explique. Mais, regardez la réalité. Au Portugal, cela fait 15 ans que l'on sait cela : ils ont légalisé la vente de la drogue contrôlée par l'Etat et, en plus, ils ont mobilisé des secteurs qui étaient avant rétribués pour cela, ils ont intégré tout cela. Nous avons le bilan : la consommation de cannabis a régressé de 20 % au Portugal, alors qu'elle est libre. Elle ne s'est pas traduite sur d'autres drogues. Nous avons cela aussi dans l'esprit.

Monsieur RAVIER, vous n'allez pas mettre un policier derrière chaque habitant ? Qui va les payer ? Soyons sérieux ! Si vous voulez résoudre le problème, discutons de la solution réelle de l'affaire. Oui ! C'est intolérable. Oui ! C'est vrai : l'Etat a démissionné, dans un certain nombre de cités, pour donner la possibilité aux habitants de pouvoir vivre correctement. Mais, regardons les solutions. Les solutions sont dans la légalisation. Je sais que cela se discute, même dans les rangs des fameux électeurs que l'on chasse à coups de micro, c'est divisé, je sais que c'est une question compliquée, mais on doit dire la vérité. Tous les pays qui se sont engagés là-dedans ont gagné à le faire.

Pourquoi on n'en discute pas ? Est-ce que vous pouvez m'en citer un seul où les bilans sont mauvais ? Discutons de cette question-là, et mettons en même temps le personnel humain. Vous dites les concierges. « A chaque séance, Monsieur JOHSUA va mettre les concierges ». Je ne dis pas seulement des concierges parce que si je mets un concierge maintenant, il faut que je mette la police pour protéger le concierge. Je sais que cela ne solutionne pas le problème. Nous avons tous connu ces policiers de proximité, les concierges : cela fonctionnait mieux. Pourquoi les a-t-on enlevés ? On a dit : parce qu'ils jouent au foot avec les trafiquants. C'est complètement délirant. Ce n'est pas cela qu'ils faisaient. Ils aidaient à encadrer la cité. Je ne suis pas contre la police du tout, mais je suis pour la police efficace, qui serve cette question-là.

J'en viens maintenant à votre intervention, Monsieur. Vous dites : est-ce que cela a servi ? Vous pouvez dire cela sur toute la politique menée, depuis 30 ans, par les gouvernements successifs, pas seulement sur la sécurité, sur tout le reste. MACRON a raison sur un point en disant : « Les gilets jaunes sont sortis, mais pas contre moi, cela fait 30 ans que cette politique est conduite ». Toutes ces politiques, quasiment sur tous les terrains, ont échoué.

Cela se discute. Je peux vous dire que je connais, sur ces questions-là précisément, des jeunes qui s'en sont sortis grâce à ce dispositif. Les bilans ne sont pas faits, mais il ne faut pas les faire globalement comme vous le faites, en disant : La sécurité, ça n'a pas marché, le trafic continue à être là. Vous avez raison, mais quand vous regardez cas par cas à quoi ils ont servi précisément, il faut demander un bilan, association par association, jeune par jeune qui a été sorti.

Le vote que vous allez émettre, globalement négatif pour toutes ces associations, c'est une insulte au travail que les gens peuvent faire, ne serait-ce que pour sortir de la déchéance ne serait-ce qu'une dizaine d'enfants. Il faut faire ce travail là. Discutons sur les questions de fond, mais ne discutons pas simplement d'un point de vue que vous avez, Monsieur RAVIER. Moi, j'appelle cela sécuritaire, c'est un très mauvais terme parce que je suis pour la sécurité, mais c'est simplement inefficace ce que vous dites, Monsieur RAVIER, cela n'a marché nulle part ailleurs dans le monde. « Il faut sortir, extirper », c'est du baratin. Comment fait-on pour faire cela ? Avec quels moyens et quelle politique ? Les endroits où cela a marché, on n'a pas fait comme vous avez dit, et pourtant cela a marché.

Madame HONDE-AMIAR.-

Je voulais juste ajouter que je pense qu'il faut une réappropriation des espaces publics dans les cités. Il faut développer la médiation, les services publics, et déjà on commencera à faire reculer la délinquance. Les écoles...

Madame D'ANGIO.-

Quand on ne les saccage pas comme le jour de l'incendie à Maison Blanche où quand les habitants étaient en bas, les enfants n'ont rien trouvé de mieux de d'essayer de casser les brise-vues qui encerclent la cour de récréation. Donc, à condition qu'ils en prennent soin.

Madame HONDE-AMIAR.-

Vous pouvez dire ce que vous voulez, mais la réalité, c'est cela. Il va falloir une réappropriation par les habitants, par les institutions, et par les services publics de l'espace public. Et là, une partie de la délinquance reculera.

Après, il faut mettre les moyens. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec Monsieur JOHSUA sur la dépénalisation du cannabis, mais il faut que l'on trouve les moyens de développer tout cela.

Monsieur RABIA.- Je vais m'attarder quelques secondes sur le dernier article, l'article 5. Le montant total de ces subventions, soit 500 000 euros, un demi-million d'euros, plus le demi-million d'euros qui a été voté l'année dernière, cela fait 1 million : je pense que cet argent aurait été mieux utilisé en finançant la masse salariale du recrutement d'une cinquantaine de policiers municipaux, sous réserve qu'ils soient affectés directement aux 13-14.

Monsieur MARI.-

Madame le Maire, je crois qu'il faut quand même recadrer ce débat. On parle de médiateurs qui exercent des missions de présence préventive et informative, afin d'assurer la tranquillité publique et résidentielle dans les espaces collectifs d'habitation. Ils sont là pour lutter contre les incivilités ; ce ne sont pas des « Rambo » qui vont lutter contre le trafic de drogue. Leur rôle est utile aujourd'hui, que ce soit dans les bus, dans les résidences, quand un voisin met la radio trop fort, pour éviter les tensions. Nous avons beaucoup de jeunes à qui cela met le pied à l'étrier pour ensuite avoir un travail pérenne. Il y a des médiateurs aussi dans les bus, sur certaines lignes, ils sont là pour calmer les tensions, et ils peuvent ensuite évoluer et, un jour, se faire recruter comme contrôleur-vérificateur. Il y a aussi un ascenseur social qui est fait au niveau de ces jeunes.

Au niveau des collèves, on sait bien que les enfants sont turbulents : cela permet aussi d'apaiser les tensions à la sortie des écoles et des collèges.

Madame D'ANGIO.- Non, Monsieur MARI, vous vous trompez.

Monsieur MARI.-

Cela ne devrait pas arriver, tout le monde devrait respecter son voisin, ne pas mettre la musique trop fort, ne pas se battre à la sortie de l'école, ne pas chahuter dans un bus. Mais, c'est une réalité de notre société, qui arrive à Marseille, comme à Lyon, à Bordeaux, à Paris. Aujourd'hui ces médiateurs ont un vrai rôle. Je vous invite au Conseil Municipal à saisir l'adjointe en charge de cette délégation. Je suis certain qu'il y a eu une évaluation, on ne reconduit pas des sommes aussi importantes si l'évaluation est négative. Je fais confiance, sur ce dossier, aux services de la Ville de Marseille qui font des évaluations et qui ne distribuent pas de l'argent public pour faire plaisir.

Madame D'ANGIO.- Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ?

Monsieur RAVIER.-

Madame HONDE-AMIAR, vous dites qu'il faut plus de services publics, qu'il faut réinvestir les quartiers par du service public pour faire reculer l'insécurité. Mais, c'est le phénomène inverse qui se passe. Ce n'est pas parce que les services publics ont disparu que l'insécurité s'est installée. C'est parce que l'insécurité s'est installée que les services publics ont dû quitter les lieux. Je prendrai plusieurs exemples, le dernier en date dans notre secteur, c'est le Bureau Municipal de La Rose, qui était un service de proximité par excellence, très utilisé par les habitants de cette vaste zone La Rose, Val Plan, etc., qui était très utile. Et c'est parce qu'il y avait un souci de sécurité et des locaux vétustes qui n'étaient plus aux normes, mais en réalité, c'est parce que les agents étaient la cible quotidienne de menaces, voire d'agressions physiques. Ils n'en pouvaient plus légitimement, et ils ne pouvaient plus travailler dans ces conditions. Il a été décidé, la mort dans l'âme, non pas de supprimer ce service

public, mais de le déplacer à Saint-Jérôme. Les habitants de Saint-Jérôme aurait dû s'en réjouir. Mais, bien loin de s'en réjouir, ils s'en inquiètent parce que ce Bureau Municipal va drainer non seulement les habitants de Saint-Jérôme, mais aussi ceux de La Rose. Et ils s'inquiètent, dans un premier temps, du stationnement anarchique parce que la place pour stationner manque déjà, et ils s'inquiètent de ce qui pourrait se produire désormais dans ce noyau villageois qui reste plus calme qu'ailleurs, parce qu'ils savent très bien comment cela se passait à La Rose.

Lorsque nous sommes arrivés ici, en 2014, à la tête de cette mairie, je me suis rendu aux Oliviers A, et je m'y suis rendu à nouveau parce que, très vite, une nouvelle fois, notre centre d'animation avait été incendié, l'école saccagée, le local qui accueillait le Secours Populaire saccagé. J'ai décidé, en mon âme et conscience, comme j'ai dû le faire ensuite pour la piscine de Font Obscure. Là, nous avons un service public à la disposition des habitants et des enfants pour notre secteur. Et la mort dans l'âme, tant pour les Oliviers A que pour cette piscine à Font Obscure, j'ai préféré assurer en priorité la sécurité des agents et des enfants parce que l'on en était venu à incendier le local et, à Font Obscure, à menacer d'un couteau un agent en présence des enfants. Le service public existait, il était bien là, et de qualité. Il a dû disparaître parce que l'insécurité était arrivée à un tel point que l'on frisait la barbarie. A La Rose, c'était : « Je vais revenir pour vous égorger », avec quelqu'un qui ne ressemblait pas au Père Noël. Ces phénomènes-là sont passés dans l'actualité comme quelque chose de banal, de quotidien. Et pourtant, c'est extrêmement préoccupant.

Les services publics existaient, et ils ont dû disparaître parce que l'on n'a pas pris les mesures pour lutter contre cette insécurité qui virait à la barbarie.

Monsieur JOHSUA, vous nous dites qu'il faut légaliser le cannabis et que ce serait la solution-miracle. On n'a qu'à légaliser aussi le vol de voitures, et il n'y aura plus de voleurs de voiture. On n'en parle plus d'ailleurs, il y en a tellement. On appellera cela un emprunt à long terme. Il y en a tellement à Marseille que l'on n'en parle plus. On incendie les voitures ; là aussi, on n'en parle jamais, on est dans le déni, on passe à autre chose.

Vous voulez régler un problème en le légalisant. Moi, je pense que si ce problème s'est développé à ce point, c'est parce que l'on n'a pas pris les moyens, qui sont encore à notre disposition. Il y a la possibilité d'agir, en réalité, mais on ne le veut pas. Les pouvoirs publics ont préféré reculer parce que cela arrange tout le monde. Cela arrange en tout cas la Municipalité qui fait croire qu'à Marseille, cela ne se passe pas comme ailleurs, qu'à Marseille, c'est le vivre ensemble. D'ailleurs, les cités n'explorent pas, cela va bien. C'est grâce au soleil, à l'OM, à la tapenade, au pastis, à ce que vous voulez. C'est grâce à la Ville, grâce à cette majorité qui fait changer la ville. Mais, en réalité, tout cela est faux. Cela permet justement à ces cités de ne pas exploser. Quand il y a eu les émeutes en 2005, à Marseille, cela n'a pas bougé parce que les réseaux ont tenu les cités. Et la Municipalité a fait croire qu'ici ce n'était pas comme ailleurs. C'est vrai que ce n'est pas comme ailleurs puisque les réseaux tiennent 40, 50 cités à Marseille, et sont hors du champ républicain, hors des lois qui nous régissent. Il y a d'autres lois, ce n'est pas la loi de la République, c'est la loi des dealers.

Je persiste à être convaincu que les moyens existent, et qu'il faut les utiliser parce que ces dealers sont tous connus. Quand j'ai fait la tournée des popotes de la drogue dans les 13-14, dans la voiture des policiers, l'agent me disait : « Lui, il est sorti de prison, c'est un dealer, son point de vente est là-bas ». Quand on est allé à La Marine Bleue : « Il y avait un point, il s'est déplacé, il est là-bas. Ce type, c'est celui qui fournit les autres dealers ». Ils sont tous connus, ils ont tous été arrêtés plusieurs fois. Mais, il n'y a pas de volonté d'éradiquer la chose. On l'entretient. Moi, je prendrais les moyens. Et encore une fois, lorsque vous dites que cela a fonctionné ailleurs, ce n'est pas vrai. Légaliser le cannabis permettra à l'Etat de faire entrer des taxes dans les caisses, il sera plus cher qu'il ne l'est aujourd'hui, et il y aura toujours un marché noir. Il n'y a qu'à voir pour le trafic de cigarettes en centre-ville. La cigarette est légalisée, cela n'empêche pas qu'au centre-ville, le premier des trafics soit le trafic de cigarettes. Et des cigarettes de contrebandes, ce ne sont pas des « bonnes » cigarettes, pas celles que l'on trouve chez le buraliste. Cela n'empêchera pas la vente.

Je rappelle qu'au Canada où cela a été légalisé, 80 % de la vente est d'origine du marché noir parce que c'est moins cher. Vous ne résoudrez pas le problème en légalisant la vente du cannabis ; ce n'est pas vrai. Et même si vous la légalisez, ces vendeurs de cannabis ont toujours un temps d'avance sur nous

parce qu'ils ne s'embarrassent pas de lois à voter, et ils sont déjà en train de se reconvertir ou d'élargir leurs produits, et il n'est plus rare de pouvoir acheter non seulement du cannabis, mais aussi d'autres drogues plus dures. Il n'est pas rare de trouver de l'héroïne, de la cocaïne. Ce n'est pas encore à la portée de toutes les bourses, mais les prix ont chuté, et ils sont en train de se reconvertir avec d'autres produits.

Vous n'évoquez pas la santé publique. Ils sont nombreux, les médecins spécialistes débarrassés de toute idéologie partisane, à tirer la sonnette d'alarme sur les conséquences de la consommation de cannabis, qu'il soit de bonne ou de mauvaise qualité. Il a été prouvé que la consommation de cannabis est le premier pas vers la consommation d'autres produits ; que vous le vouliez ou non. Vous jouez avec la santé publique pour essayer de vouloir nous faire croire qu'il y a un problème social, etc.

Les moyens pour éradiquer le trafic de drogue dans notre ville existent. Mais, la classe politique n'est pas prête à les utiliser parce qu'elle a peur que les cités explosent. Ils sont armés jusqu'aux dents, c'est leur gagne-pain. C'est ce qui les fait vivre, et bien vivre pour certains, donc ils ne vont pas lâcher l'affaire comme cela. Ils sont armés de fusils de guerre. Et si l'on veut vraiment se donner les moyens de lutter contre cela, il faudra aller au contact. Les pouvoirs publics ne sont pas prêts à assumer une telle responsabilité. C'est la peur qui les empêche d'agir, pas les moyens, et puis la peur électorale parce que cela aurait sûrement des conséquences électorales. Les moyens existent, et on a renoncé. La santé publique me préoccupe. On n'a qu'à observer les jeunes ou moins jeunes qui sont consommateurs de ces produits : ils sont complètement lobotomisés, ils sont socialement complètement à l'ouest.

La légalisation, Monsieur JOHSUA - encore un point sur lequel nous ne sommes pas d'accord -, tout prouve au contraire que c'est un échec. Je vous signalerai un dernier exemple : au Colorado, cet état américain qui a légalisé le cannabis, il y a eu une augmentation de 30 % d'entrées aux urgences dans les hôpitaux, en raison de la consommation du cannabis. Donc, il n'y a rien de maîtrisé, même lorsque c'est légalisé. Et les accidents de voiture que nous subissons déjà en raison de la consommation de cannabis : encore un point sur la santé et la sécurité publiques.

Madame D'ANGIO.- Pour en revenir à l'ordre du jour et au rapport : 500 000 euros, 1 million d'euros versés à ces associations pour qu'elles remplissent un rôle qui n'est pas le leur, nous y sommes complètement opposés.

Pour citer deux autres exemples d'espaces publics que nous avons mis à la disposition de la population, je pense à celui de Bon Secours qui est fermé depuis plusieurs semaines parce que nous avons un réel problème de sécurité vis-à-vis des dealers des Rosiers qui viennent fumer sous le proche de cet équipement, en présence du club de l'entraide qui fréquentait cet équipement deux fois par semaine. A force d'avoir alerté que ces jeunes prenaient cet équipement pour leur commerce, pour leur domicile, pour ce que vous voulez, malheureusement, nous n'avons pas été entendus, aucune action n'a été mise en place pour sécuriser ce site. Donc, la Mairie de Secteur a préféré le fermer pour éviter qu'un problème n'arrive avec les personnes qui le fréquentaient.

Vous parlez d'occuper l'espace public, le Sénateur a réalisé, quand il le pouvait encore, avec sa réserve parlementaire, le stade des Mourets qui a été ouvert à la population, c'était un équipement disponible à tout le monde. Bien évidemment, au bout de quelques semaines, la pelouse a été arrachée, les grilles ont été saccagées, les bancs de touche ont été détruits. Mettre à disposition des équipements sans qu'il y ait une réelle présence de la police sur notre secteur, voilà ce qui arrive après, et on doit investir encore de l'argent pour remettre ces équipements en état.

La Mairie de Secteur a également été dans l'obligation, il y a trois ans, de recruter un agent de sécurité supplémentaire pour assurer la sécurité des agents de l'accueil, régulièrement insultés et menacés par les personnes qui viennent à la Mairie pour déposer un dossier logement ou pour faire faire une carte d'identité.

Ce n'est pas, à notre sens - et je pense que c'est la vision de beaucoup de monde - le rôle des médiateurs d'assurer la sécurité. Ce qui est écrit sur le papier, Monsieur MARI, on l'a lu, mais on sait très bien ce qui se passe à la sortie de nos collèges, on sait très bien ce qui se passe dans nos cités, et ce n'est pas le rôle des médiateurs urbains de régler ce genre de problème.

Monsieur MARI.- Il n'y a qu'à appeler l'armée, alors.

Madame D'ANGIO.-

Déjà investissons cet argent pour renforcer les forces de police sur la ville de Marseille. Quand il y a eu l'incident à Maison Blanche, seule la Police Nationale était sur place, la Police Municipale ayant répondu qu'ils n'avaient pas suffisamment d'effectifs, ce jour-là, pour se rendre disponible. Renforçons les effectifs de la Police Municipale, et donnons-leur l'ordre, aussi bien municipal que national, d'agir ; les policiers n'attendent que cela.

Je passe au vote pour ce rapport.

LE RAPPORT N° 19-34546-DGASEC 19-76 7S EST REJETÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS.

(Avis favorable des groupes et des élus Marseille en Avant, Socialiste-Europe Ecologie les Verts et Apparentés, Front de Gauche

Abstention des élus non Inscrits Non Apparentés

Vote CONTRE du groupe et des élus Bleu Marine, Debout la France et de M. Rabia)

RAPPORT N° 19-34557-DSFP-19-77 7S

DELEGATION GENERALE ADJOINTE DE L'URBANISME, DU FONCIER ET DU PATRIMOINE - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 13ème arrondissement - PRU Vallon de Malpassé - 10, rue Marathon - Acquisition à l'Euro symbolique par la Ville de Marseille d'une emprise issue de la parcelle cadastrée (881) A n°256 auprès de Habitat Marseille Provence Aix-Marseille Provence Métropole. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Madame D'ANGIO.- Il s'agit de l'acquisition, à l'euro symbolique, par la Ville de Marseille d'une emprise issue de la parcelle cadastrée 881A N° 256, afin de réaliser un équipement sportif de proximité, de type skate parc, à proximité des Lauriers.

Je mets ce rapport au vote.

LE RAPPORT N° 19-34557-DSFP-19-77 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Monsieur RAVIER.- Juste un point : aux Oliviers A, pour terminer, il y a un check point. Sur le terrain sportif, le city stade, il y a, à l'entrée des Oliviers, une guérite qui abrite le vendeur et, en amont, il y a un individu qui fait office de douanier. Comme quoi les frontières sont efficaces. Je n'ai pas entendu l'Adjointe à la Sécurité de la Ville, je n'ai pas entendu le Préfet – encore que lui, c'est normal qu'il ne s'exprime pas, il est informé de la situation -, mais il aurait fallu intervenir tout de suite, leur montrer qui était l'autorité dans cette Ville. Mais, on laisse aux Oliviers A la situation se dégrader. On pensait que l'on avait touché le fond ; pas encore. Il y a une étape supplémentaire. Le gars s'est fait sa cabane, et il y a des douaniers à l'entrée qui contrôlent. C'est normal. Et on attend quoi ? Cela se passe aussi comme cela ailleurs.

La différence entre ce qui se passe aujourd'hui et ce qui se passera en 2020, c'est que, dans le quart d'heure, il y aura une intervention des policiers municipaux, épaulés par les policiers nationaux parce que c'est une situation non seulement inacceptable, mais qui ne sera plus acceptée.

RAPPORT N° 19-34597-DSFP-19-18 7S

DELEGATION GENERALE ADJOINTE DE L'URBANISME, DU FONCIER ET DU PATRIMOINE - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE ACTION FONCIERE - 14ème arrondissement - Quartier Le Canet - Acquisition auprès de l'Etablissement Public Foncier PACA d'un ensemble immobilier en vue du relogement de la fourrière municipale à usage de préfourrière et de restitution des véhicules, situé 58, boulevard Capitaine Gèze -

Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative à l'acquisition. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Madame D'ANGIO- Il s'agit de l'acquisition auprès de l'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur d'un ensemble immobilier, en vue du relogement de la fourrière municipale, à hauteur de 6 millions d'euros.

La Ville bénéficie actuellement d'une convention d'occupation précaire avec l'Etablissement Public Foncier, à titre gratuit, ce qui lui a permis de démarrer les travaux d'aménagement. Pour mener à bien cette opération, il convient d'approuver l'affectation de l'autorisation de programme à hauteur de 6 millions d'euros.

LE RAPPORT N° 19-34597-DSFP-19-78 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N° 19-34494-DSFP-19-79 7S

DELEGATION GENERALE ADJOINTE DE L'URBANISME, DU FONCIER ET DU PATRIMOINE - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 13ème arrondissement - Quartier Malpassé - 20, boulevard Central - Cession par la Ville de Marseille d'une parcelle au profit de Madame et Monsieur Kletzen. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Madame D'ANGIO- Il s'agit de la cession par la Ville de Marseille d'une parcelle au profit de Madame et Monsieur Kletzen. Cela permettra à ce couple d'entretenir cette parcelle qui est un délaissé et qui sert plutôt de dépôt sauvage aujourd'hui.

LE RAPPORT N° 19-34494-DSFP-19-79 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N° 19-34565 – DSFP-19-80 7S

DELEGATION GENERALE ADJOINTE DE L'URBANISME, DU FONCIER ET DU PATRIMOINE - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 14ème arrondissement - Quartier Saint Barthélémy - Immeuble situé 66, boulevard Louis Villecroze - Incorporation de droit de biens vacants sans maître. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

RAPPORT N° 19-34547 – DSFP-19-81 7S

DELEGATION GENERALE ADJOINTE DE L'URBANISME, DU FONCIER ET DU PATRIMOINE - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 14ème arrondissement - Quartier Saint Barthélémy - Quartier Le Merlan - Rue Villa Tour du Pin / Traverse Cade - Incorporation de droit de biens vacants sans maître. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Madame D'ANGIO- Je vais vous présenter les deux rapports en même temps puisqu'ils concernent l'incorporation de droit de biens vacants sans maître.

Vous savez que, quand les biens sont vacants, la Ville met en place des recherches pour essayer de trouver des héritiers. Au bout d'un certain temps, le bien est remis dans les biens publics.

Le premier se trouve au 66 boulevard Louis Villecroze. Pour celui-ci, Monsieur RAVIER avait signalé cette enseigne au mois d'août 2017 à Madame POZEMENTIER. C'est l'ancien Bar des Marronniers.

Le deuxième rapport concerne la rue Villa Tour du Pin/traverse Cade, dans le 14^{ème} arrondissement.

LE RAPPORT N° 19-34565 – DSFP-19-80 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

LE RAPPORT N° 19-34547 – DSFP-19-81 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N° -19-34529-DGAUFP – 19-82 7S

DELEGATION GENERALE ADJOINTE DE L'URBANISME, DU FONCIER ET DU PATRIMOINE - ZAC des Hauts de Sainte Marthe - 14ème arrondissement - Mise en valeur du domaine Montgolfier - Approbation du programme des équipements publics modifiés et des modalités de financement - Approbation de la convention financière tripartite entre la Métropole Aix-Marseille Provence, la Ville de Marseille et la SOLEAM. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Madame D'ANGIO.- Ce rapport concerne la mise en valeur du domaine Montgolfier. Il a pour objet d'approuver le programme des équipements publics modifiés de la ZAC Hauts de Sainte-Marthe, qui permettra à la Ville de Marseille de verser à l'aménageur de la ZAC des Hauts de Sainte-Marthe, le montant du coût des travaux de valorisation de ce domaine, qui est estimé à 12,2 millions d'euros hors taxes.

Sur le rapport est expliqué l'objectif de la valorisation de ce domaine.

Madame CORDIER, voulez-vous apporter quelques informations ?

Madame CORDIER.-

Je voudrais juste dire qu'il s'agit d'un combat de plus de 20 ans puisque ce domaine était voué à l'urbanisation avant la création de la ZAC, mais aussi pendant. Ce domaine héberge actuellement la ferme pédagogique de la Tour du Pin, qui fait 6 hectares, et 6 hectares mitoyens qui seront le domaine de la bastide Montgolfier. Le but est d'en faire ce que j'appellerais pompeusement la Villa Médicis de la Nature et de la Biodiversité puisque l'on va réaménager, et on a déjà fait des travaux sur le toit, la façade, les fenêtres et le ravalement de la façade. Il y a des travaux de réhabilitation de la bastide, mais surtout un réaménagement aussi du parc. Réaménagements qui se font avec le Ministère de la Culture et du Bâtiment. La ferme pédagogique restera toujours dans le même terrain, mais les locaux seront refaits, et on revient sur ce qu'était vraiment la bastide Montgolfier à l'origine, avec une bastide et des annexes qui étaient occupées par des fermiers. Donc redonner un verger, des cultures, ne pas faire que de l'élevage comme l'on fait à l'heure actuelle, même si cela donne beaucoup de satisfaction aux riverains et à tous les enfants qui viennent faire des animations dans cette ferme. Donc, réaménagement aussi de toutes les bâtisses, des restanques, des tours, avec des apports aussi bien avec le musée et la Direction des Musées, la Direction de la Culture, pour pouvoir en faire un lieu, en particulier le rez-de-chaussée de la bâtisse, muséal qui serait destiné aux bastides marseillaises, à la culture provençale. Donc, récupérer ce qui est un peu étouffé dans nos musées locaux.

C'est très bien que, pour une fois, dans le secteur des 13-14, on ait quelque chose d'énormément culturel et qui est bien rattaché à notre culture provençale.

De même des apports avec l'université : nous avons déjà des conventions qui nous lient avec l'université, en particulier avec le parc à papillons, etc. pour l'étude de la biodiversité. Ils nous aident énormément aussi. Il y a des aménageurs qui ont des visions très pagnolesques du paysage méditerranéen, donc ils pensent que mettre des pins, des cyprès, c'est vraiment cela qui est méditerranéen. Il y a des recherches qui sont faites, et si l'on veut vraiment réintroduire de la biodiversité et remettre la nature en ville, il faut se servir des études faites par les universitaires pour savoir quels types de plantes méditerranéennes et d'arbres il faut planter.

Aussi bien le côté éducation à l'environnement destiné aux primaires et aux collégiens, et qui ira aussi au niveau des étudiants et aux doctorants qui auront vraiment un hébergement puisque les autres étages de la bâtisse seront plus axés sur un centre d'hébergement, comme les classes vertes. Et aussi bien destinés à des enfants du primaire qu'à des étudiants. Ce sera ouvert à toutes les classes de la Ville de Marseille et aux gens extérieurs.

Nous avons un projet qui est assez unique en France sur cette bastide, ambitieux et approuvé par tous nos partenaires : le Ministère de la Culture, l'Architecte des Bâtiments de France, la DRAC, le Ministère de l'Environnement.

Je suis très heureuse parce que je me rappelle de la lutte du CIQ de Sainte-Marthe, en la personne de Monsieur SAPPE qui était le président à l'époque, poursuivie par Monsieur MUJAJIC, pour que cette bastide ne soit pas le lieu d'un siège d'une institution ou urbanisée parce que des promoteurs étaient très friands de cette parcelle. C'est vraiment une oasis dans notre secteur qu'il faut ouvrir au public. Il y aura un espace public où il y aura peut-être un petit espace de restauration, mais toujours dans l'esprit bio, etc. Mais, vraiment, ce sera quelque chose de qualité.

Madame D'ANGIO.-

Je suis ravie que l'on puisse conserver encore un petit bout de poumon vert dans le 14^{ème} arrondissement ; ce qui est loin d'être le cas dans certains coins de notre secteur. Je pense notamment à Saint-Mitre qui subit, depuis quelques semaines de gros travaux sur l'ancienne bastide La Marie qui va accueillir 400 logements d'ici quelques mois. Une fois de plus, on ne tient pas compte des avis de la Mairie de Secteur sur les demandes de permis de construire et on va encore se retrouver avec des constructions de plus, sans avoir anticipé les routes, les écoles et les équipements de proximité.

Pour ce rapport qui nous concerne aujourd'hui, c'est une bonne nouvelle, et nous sommes favorables à ce rapport.

Madame CORDIER.- C'est aussi un combat que j'ai mené cet été par rapport à la L2 nord où il a fallu avoir des rapports musclés avec la SAL2 par rapport au non-respect de la restitution des espaces verts, des arbres plantés, etc. Ils étaient partis sur une compensation de 67 arbres. Le côté Est est bien un couloir vert, et je voulais que le côté L2 nord soit traité de la même manière puisque les habitants méritent un environnement aussi important. Et je suis très heureuse d'avoir eu la compensation en mètres carrés que l'on demandait, plus la dotation de 400 arbres, plus des arbustes, ce qui nous permettra de traiter la L2 nord d'une manière environnementale.

Madame D'ANGIO.- Espérons juste que les arbres qui seront plantés sur la L2 nord ne ressemblent pas aux arbres qui ont été plantés sur l'avenue Normandie-Niémen, en face de la faculté du Merlan. Nous avons rencontré les gens de la Métropole : ils seront replantés à la bonne période, dans les mois à venir.

Madame CORDIER.- Je voudrais dire quelque chose d'important parce qu'un arbre, c'est quelque chose de vivant, et quand on plante un arbre, c'est un marché, le fournisseur vous donne un arbre qui a l'air flambant, mais il est déjà mort. C'est pour cela que nous avons, dans tous nos marchés, la responsabilité engagée de la personne qui plante pendant 2 ans. C'est la durée qu'il faut pour juger si un arbre va mourir ou pas. Vous avez deux arbres plantés au même endroit, un va être chétif, l'autre va prospérer. Celui qui est chétif, il faut le surveiller, regarder ce qu'il y a, celui qui plante est responsable, c'est lui qui l'entretient. Après, nous faisons une évaluation, mais bien souvent, des arbres que l'on a dit morts repartent bien. C'est une matière vivante. C'est comme des enfants : des enfants du même âge n'ont pas du tout la même corpulence. Les arbres de la même espèce ne grandissent pas de la même manière. Mais, nous sommes soucieux des deniers publics, donc nous ne validons pas l'arbre tant que les deux ans ne sont pas passés.

Monsieur MARI.- Madame CORDIER, dans votre projet, vous avez indiqué que nous allions conserver une activité agricole dans le domaine Montgolfier. Je me permets de faire une remarque : j'étais récemment en Commission Consultative des Services Publics Locaux, dans laquelle nous évaluons les DSP, notamment celle de la Tour du Pin, et un chiffre a étonné l'ensemble des membres de cette commission, c'est la faiblesse de la fréquentation des usagers pour l'achat de produits de la ferme. On a un chiffre de 2 000 personnes sur l'année, cela représente à peu près, sur 40 semaines, un chiffre dérisoire de 20-25 personnes par semaine. L'avis unanime de la commission était de demander un effort de communication pour indiquer les jours d'ouverture. Peut-être que la Mairie de Secteur peut le relayer.

Et puis, quand on parle de ce qui se fait par exemple au Roy d'Espagne, où la fréquentation est quatre fois plus importante, on peut penser que cela mérite d'être connu, avec les heures d'ouverture, et peut-être des journées portes ouvertes une fois par an. Ce n'est peut-être pas connu. Essayez d'ouvrir un peu plus au grand public parce que, quand on voit le chiffre de la fréquentation et que l'on compare avec les autres fermes pédagogiques, on est dans un rapport 4.

Madame D'ANGIO.- Si je ne me trompe pas, les portes ouvertes existent.

Madame CORDIER.- Peut-être que Madame Maurage préfère vendre aux hôtels et dans des marchés plutôt que dans la vente publique.

Monsieur MARI.- C'est ce qui nous a été indiqué en commission.

Madame CORDIER.- C'est pour cela que nous sommes en train de travailler, et si vous l'avez bien vu, à la ferme du Roy d'Espagne, nous avons un nouveau délégataire puisque le contrat arrivait à terme. Nous avons à l'heure actuelle trois fermes pédagogiques et deux Relais Nature, et nous sommes en train de travailler sur une autre perspective par rapport aux fermes pédagogiques. C'est pour cela que, au lieu de faire des contrats de 4 ou 5 ans, comme on faisait avant, là on fait en sorte que toutes les fermes pédagogiques arrivent à terme au même moment pour changer complètement le statut.

La ferme de la Tour du Pin est créée depuis 1982, et jusque-là, les fermiers étaient plus des fermiers à la retraite qui ne cherchaient pas à faire une vraie ferme, ils ne faisaient qu'une activité parallèle qui était financée par la Ville puisqu'on leur donne une participation financière, et on ouvrait à l'Education à l'environnement les classes de la Ville de Marseille.

A l'heure actuelle, on a un réel besoin d'avoir une production de proximité, une agriculture urbaine qui puisse revenir puisque nous avons, à Marseille, beaucoup d'agriculteurs, et ces fermes pédagogiques devraient avoir ce statut de ferme qui produit, et donc que le fermier fasse son travail de fermier, que les animations pédagogiques soient faites par du personnel municipal. Il faut dissocier un peu plus cette perméabilité et avoir plus d'ouvertures au public.

Le domaine de Montgolfier fait partie de cette réflexion, qui est menée aussi sur le Roy d'Espagne où il y a un nouveau prestataire. D'ailleurs, il y a une journée portes ouvertes fin septembre. Et, chose qui ne se faisait pas avant : la vente de légumes se fait sur place tous les jours, et ils produisent énormément. Si vous voulez avoir de beaux légumes, vous pouvez aller à la ferme du Collet des Comtes ou à la ferme du Roy d'Espagne, ce sont des produits bio, de proximité, et pas chers.

Madame D'ANGIO.- Merci du conseil, Madame CORDIER. Nous votons ce rapport.

LE RAPPORT N° -19-34529-DGAUFP – 19-82 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N° 19-34337 -DD -19-83 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES FINANCES ET DES MOYENS GENERAUX-
DIRECTION DE LA DETTE - GARANTIE D'EMPRUNT - Société AXENTIA – EHPAD Sainte-Marthe
- Construction d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes de 73 lits dans le 14ème arrondissement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

LE RAPPORT N° 19-34337 -DD -19-83 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N° 19-34287-DASA -19-84 7S

DELEGATION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL – DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION – SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX- Attribution de subventions d'équipement à diverses associations - 3ème répartition 2019 (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Madame D'ANGIO.- Il s'agit de l'attribution de subventions d'équipement à diverses associations dont vous avez le détail joint dans le rapport.

Y a-t-il des observations ? Nous passons au vote.

LE RAPPORT N° 19-34287-DASA -19-84 7S EST REJETÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS.

*(Avis favorable des groupes et des élus Marseille en Avant, Socialiste-Europe Ecologie les Verts et Apparentés, Front de Gauche, Non Inscrits Non Apparentés et Debout la France
Vote CONTRE du groupe Bleu Marine)*

RAPPORT N° 19-34480-DPE -19-85 7S

DELEGATION GENERALE ADJOINTE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES - SERVICE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association « Les Petits Débrouillards PACA » au titre de l'organisation du « Village des Sciences de Marseille » en 2019 - Approbation d'une convention. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame D'ANGIO.-

Il s'agit de l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association « Les Petits Débrouillards », d'un montant de 15 000 euros, pour l'organisation du Village des Sciences de Marseille, qui aura lieu en 2019, et qui se déroulera à proximité de l'Hôtel de Ville, du vendredi 11 au dimanche 13 octobre. Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, nous passons au vote.

LE RAPPORT N° 19-34480-DPE -19-85 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N° 19-344399-DAC-19-86 7S

DELEGATION GENERALE ADJOINTE MER CULTURE ET SPORTS - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - Attribution de subventions d'investissement à différentes associations - Secteur Musique - Approbation des affectations de l'autorisation de programme - Approbation des conventions de financement conclues entre la Ville de Marseille et les associations : "Emouvance", "Maîtrise des Bouches-du-Rhône - Pôle d'Art Vocal", "Accords en Scène". (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Madame D'ANGIO.-

Toujours dans les subventions, pour ce qui concerne notre secteur, il s'agit d'une subvention de 7 400 euros à la Maîtrise des Bouches-du-Rhône, Pôle d'art vocal, constitué d'un chœur de 40 enfants âgés de 7 à 13 ans, issus des écoles Athéna, Saint-Mitre, du collège André Malraux, situés dans le 13^{ème} arrondissements. Y a-t-il des observations ? Je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 19-344399-DAC-19-86 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N° 19-34291-DASA-19-87 7S

DELEGATION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION - SERVICE ACCUEIL LOISIRS JEUNES - Subventions aux associations Animation de la Jeunesse dans les Quartiers - Approbation de conventions - Exercice 2019 - 2ème répartition. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Madame D'ANGIO.- Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'association ACTN BOYAME, située 82 chemins de Gibbes, dans le 14^{ème} arrondissement, pour organiser une dictée et promouvoir le patrimoine culturel français, à travers la mise en lumière de la littérature avec ses auteurs.

LE RAPPORT N° 19-34291-DASA-19-87 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N° 19-34290-DASA- 19-88 7S

DELEGATION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Attribution de subventions aux équipements sociaux - 3ème répartition 2019. (Rapport au Conseil municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Madame D'ANGIO.- Il s'agit des subventions complémentaires à certains centres sociaux, dont vous avez la liste jointe au rapport.

S'il n'y a pas d'observations sur ce rapport, je le mets aux voix.

LE RAPPORT N° 19-34290-DASA– 19-88 7S EST REJETÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS.

(Avis favorable des groupes et des élus Marseille en Avant, Socialiste-Europe Ecologie les Verts et Apparentés, Front de Gauche

Vote CONTRE du groupe et des élus Bleu Marine, Debout la France et de M. Rabia)

RAPPORT N° 18-33825-DASA– 19-89 7S

DELEGATION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION - SERVICE ACCUEIL LOISIRS JEUNES - Financement 2019 de la participation de la Ville au soutien et au développement des Accueils Collectifs de Mineurs engagés dans une démarche de qualité dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse et d'Objectif Jeunes - Approbation d'une convention et d'avenants - 3ème répartition 2019. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Madame D'ANGIO.-

Il s'agit du financement 2019 de la participation de la Ville au soutien et au développement des Accueils Collectifs de Mineurs engagés dans une démarche de qualité, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse et Objectifs Jeunes. Le rapport est scindé. Vous avez la liste des votes favorables de la majorité de cette Mairie, et la liste des votes défavorables de la majorité de la Mairie.

Monsieur JOHSUA.-

Même commentaire que d'habitude. Je vous ai déjà demandé qu'il y ait un bilan parce que l'argumentation pour scinder cela est purement politique, idéologique. On n'a pas d'argumentation sur le travail effectué par ces associations. Ce qui est dommage parce qu'il pourrait arriver qu'une association, même si elle ne vous plaît pas sur le plan idéologique, soit absolument indispensable sur le terrain.

Madame D'ANGIO.- On n'en sait rien.

Monsieur JOHSUA.- J'ai bien compris que votre réponse est « on n'en sait rien » ; c'est ce que je vous reproche : il faudrait savoir si l'activité est utile ou pas à la population. Vous ne voulez pas le faire, vous ne le faites pas.

Madame D'ANGIO.- C'est à la Ville de Marseille de faire ce genre d'étude, Monsieur JOSHUA.

Monsieur JOHSUA.-

Je suis d'accord. On pourrait collectivement le lui demander. Si le bilan était positif, peut-être que votre vote changerait.

Monsieur le Sénateur est sorti, mais vous lui transmettez ce que je vais dire. J'ai bien noté les endroits où vous dites qu'il y a un bilan négatif, je vais regarder. J'aimerais qu'il fasse de même avec les exemples que je lui ai donnés pour que l'on puisse discuter avec le même degré d'information.

D'autre part, sur l'argumentation tenant à la santé, je pense que vous êtes à côté de la plaque. Personnellement, je suis contre la consommation de cannabis, sauf pour des besoins de santé. Je suis contre aussi la consommation de la cigarette. Pourtant, l'une est autorisée, l'autre ne l'est pas. Tout le monde devrait savoir que c'est dangereux, l'alcool aussi. Dans les féminicides qui ont été recensés, depuis le début de l'année, un tiers met l'alcool au centre de l'affaire, c'est-à-dire que le conjoint violent est saoul au moment où il passe à l'acte. S'il n'avait pas bu, peut-être que les choses seraient différentes. Je n'ai pas vu, dans ces féminicides, de relation avec le cannabis. Peut-être qu'il y en a, c'est tout à fait possible.

Nous avons un traitement de différentes drogues, et ce que l'on discute c'est le traitement de ces drogues, c'est tout. Il est interdit de voler les voitures, et on fait en sorte que les voitures ne soient pas volées et on réprime le fait de les voler ; je l'ai bien compris. Mais, il y a un choix de la société avant, de dire : est-ce que l'on a le droit de voler des voitures ? Et on discute de cela pour le cannabis.

Concernant la mortalité routière, par exemple, un drame que nous connaissons tous, il y a plusieurs raisons à cela. La première raison, c'est la vitesse ; la deuxième, c'est l'alcool. Intervient aussi la consommation de cannabis beaucoup plus loin.

Si nous avons un débat de cette question, sans s'enflammer, on discute avec les informations que nous avons sur le fond. La question est trop importante pour la laisser simplement à un échange d'argumentations polémiques.

Madame D'ANGIO.- Je mets au vote le rapport en l'état.

LE RAPPORT N° 18-33825-DASA– 19-89 7S EST ADOPTÉ TEL QUE PRÉSENTÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS.

(Avis favorable des groupes et des élus Bleu Marine, Debout la France et de M. Rabia

Les groupes et les élus Marseille en Avant, Socialiste-Europe Ecologie les Verts et Apparentés, Front de Gauche ne participent pas au vote)

RAPPORT N° 18-34397-DASA– 19-90 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE - Attribution de subventions d'investissement et de fonctionnement aux associations. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Madame D'ANGIO.- Il s'agit de l'attribution d'une subvention d'investissement à l'association EPICEC dont le siège social est sur le 13^{ème} arrondissement, mais c'est pour le lieu d'accueil enfants-parents qui se trouve dans le 7^{ème}, « Les Petits Navires ».

S'il n'y a pas d'observations, je mets ce rapport au vote.

LE RAPPORT N° 18-34397-DASA– 19-90 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N° 19-34515-DTBN– 19-91 7S

ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS NORD - Relogement de la Maison Pour Tous La Marie à l'élémentaire Les Olives, 147, avenue des Poilus - 13^{ème} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et aux travaux – Financement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Madame D'ANGIO.-

Ce rapport concerne le relogement de la Maison Pour Tous La Marie, à ma grande surprise, à l'école élémentaire des Olives.

La Maison Pour Tous La Marie a été évacuée pour des problèmes de sécurité liés à la solidité du bâtiment sur le Centre d'Intérêt de Quartier des Olives. Donc, elle s'est déplacée dans la Maison Pour Tous dans le centre des Olives, depuis quelques mois. Les locaux ne peuvent pas accueillir toutes les personnes qui fréquentent cette Maison Pour Tous. Ils ont une capacité qui est insuffisante pour toutes leurs activités, mais qui est suffisante pour reloger les fonctions administratives. Ils souhaitent aménager de nouveaux locaux pour reloger les fonctions d'accueil du public, puisque c'est aussi un centre d'accueil pour enfants. Ils proposent donc d'aménager les trois salles du rez-de-chaussée de l'école des Olives, qui n'est pas utilisé jusqu'à aujourd'hui, afin d'adapter ces locaux existants aux besoins de la Maison Pour Tous La Marie.

J'avais demandé à Madame CASANOVA, il y a quelque temps, de nous transmettre cet équipement pour pouvoir avoir un lieu de vie pour les associations de ce village qui, malheureusement, voit ses commerces se fermer de semaine en semaine, pour pourquoi pas essayer d'obtenir un agrément de la PMI pour y développer un centre aéré au sein même du village des Olives. Il nous avait été répondu que cette école servirait d'école de secours. Au vu de l'état de nos écoles actuelles, je ne pouvais que le comprendre. Force est de constater que l'on ne gardera que les étages en guise d'école de secours, et que l'on mettra à disposition cet équipement pour la Maison Pour Tous La Marie.

S'il n'y a pas d'observations sur ce rapport, nous allons le voter.

LE RAPPORT N° 19-34515-DTBN- 19-91 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N° 19-34507-DTBN- 19- 92 7S

DELEGATION GENERALE ADJOINTE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS NORD - Rénovation des blocs sanitaires et des réseaux de 8 écoles situées dans le 13ème arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et aux travaux - Financement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Madame D'ANGIO.- Ce rapport parle de la rénovation des blocs sanitaires et des réseaux de 8 écoles situées dans le 13^{ème} arrondissement.

Les écoles concernées sont : Groupe scolaire Malpassé-Grenier, Malpassé-Les Oliviers, Parc des Chartreux, Saint-Jérôme-Susini, Saint-Just-Corot, Saint-Just-Centre II, Rose-Frais Vallon Nord et La Parade, à hauteur de 600 000 euros.

Ce sont des rapports que l'on voit régulièrement. Malheureusement, ce que l'on ne voit pas venir, c'est la réalisation des travaux. Vous m'en voyez vraiment navrée. La Ville de Marseille semble avoir découvert, il y a quelques jours, qu'elle avait 470 écoles à gérer. C'est peut-être pour cela qu'elles sont dans cet état aujourd'hui. Vraisemblablement, les constructions, d'année en année, n'ont pas été comptabilisées, et soi-disant, les groupes scolaires, pour certains, n'étaient considérés que pour une école, alors qu'il y avait bien une maternelle et une élémentaire.

J'avais posé cette question à Madame CASANOVA, au tout début de notre mandat car je ne comprenais pas pourquoi, pour l'école Rose-Place, on me parlait d'école enfantine, alors qu'il y avait une maternelle et une élémentaire. La réponse qui m'avait été donnée, à l'époque, était qu'il n'y avait qu'un seul directeur sur ce groupe scolaire, donc on compte le directeur, mais pas les écoles. Ce n'est pas très cohérent.

J'avais reposé la question quand l'école de Sainte-Marthe a été inaugurée, en disant : on inaugure des écoles – on avait inauguré le Rouet et Sainte-Marthe la même année -, mais le Maire de Marseille dit toujours 444 écoles. Effectivement, il y avait quelque chose d'incohérent dans ses propos. La réalité a été annoncée par la presse, il y a quelques jours : il y a bien 470 écoles à Marseille à gérer, à moins que l'on en découvre d'autres, d'ici là.

Je vous propose donc d'adopter le rapport 92.

LE RAPPORT N° 19-34507-DTBN- 19- 92 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Malheureusement, le rapport 93 a été retiré de l'ordre du jour. Il évoquait pourtant des travaux dans 13 écoles élémentaires du 13^{ème} arrondissement. Je demanderai, lors du Conseil Municipal de lundi, à Monsieur le Maire de Marseille pour quelle raison. Est-ce parce que l'audit, voté en avril à 6 millions d'euros, commence à peine, et du coup, ils ne sont pas certains qu'il va falloir faire ces travaux dans les écoles ? Est-ce parce qu'ils ont travaillé avec l'Education Nationale qui a un audit bien précis de l'état des écoles et que, finalement, ce n'est peut-être pas nécessaire de le faire ? Je ne sais pas. Je suis persuadé que le Maire de Marseille aura une réponse à me donner, lundi matin, au sujet de nos petits marseillais.

Je regrette que le 94, concernant la crèche Rose-Le Clos soit retiré également, mais je suis convaincue, là aussi, que Madame CHANTELOT nous en dira plus lundi.

RAPPORT N° 19-34518-DTBN- 19- 95 7S

DELEGATION GENERALE ADJOINTE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS NORD - Réfection des toitures et travaux annexes dans trois gymnases scolaires des 13ème et 14ème arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et

travaux - Financement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Madame D'ANGIO.-

On nous demande une augmentation de l'autorisation de programme de 1 million d'euros. Elle passe à 1 150 000 euros parce qu'il y a des travaux supplémentaires nécessaires, notamment au niveau des sanitaires et des vestiaires.

Pour votre information, les travaux sur La Visitation et sur le gymnase de Saint-Jérôme sont terminés. Quelques problèmes sont à régler sur le gymnase de Saint-Jérôme car la Ville n'a pas anticipé le fait que le gymnase avait un toit plat, et maintenant n'a plus ce fameux faux-plafond et donc, il faut augmenter la capacité du chauffage. La Ville devrait faire le nécessaire.

Quant aux travaux du gymnase Susini, ils devaient commencer à la rentrée. Malheureusement, la Ville a décalé le démarrage des travaux, je l'espère au début de l'année prochaine.

S'il n'y a pas d'observations, je mets le rapport au vote.

LE RAPPORT N° 19-34518-DTBN- 19- 95 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N° 19-34517-DTBN- 19- 96 7S

DELEGATION GENERALE ADJOINTE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS NORD - Réhabilitation du stade de Château Gombert - 60, chemin des Mourets - 13ème arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame D'ANGIO.- Ce rapport concerne une approbation de l'aménagement d'une salle de convivialité au stade de Château-Gombert, augmentation de l'affectation de programme. On nous demande de voter pour 240 000 euros pour réaliser une salle de convivialité, et pour remettre en état la loge du gardien du stade, qui se trouve au 60 chemin des Mourets. C'est un stade qui nous aura coûté beaucoup d'argent.

S'il n'y a pas d'observations sur ce rapport, je le mets aux voix.

LE RAPPORT N° 19-34517-DTBN- 19- 96 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N° 19-34497-DTBN- 19- 97 7S

DELEGATION GENERALE ADJOINTE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION ETUDES ET GRANDS PROJETS DE CONSTRUCTION - SERVICE MAITRISE D'OUVRAGE - Relocalisation modernisation de la piscine de Frais Vallon - Lancement d'une consultation d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études de programmation - Financement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Madame D'ANGIO.-

Ce rapport va aussi coûter énormément d'argent au contribuable marseillais : 15 millions d'euros pour les études et travaux de la relocalisation et modernisation de la piscine Frais Vallon.

Du fait d'une emprise foncière insuffisante et d'une implantation urbaine très contraignante : la piscine est juste au pied d'un immeuble et reçoit régulièrement des jets, à travers les balcons, sur le dôme de la piscine. Mais, on appellera cela une implantation urbaine très contraignante. Donc, elle ne peut pas rester au même endroit, et va donc être déplacée et reconstruite.

Ce parc aquatique comprendra un bassin de natation, un bassin d'apprentissage et d'animations, des installations ludiques consacrées aux familles, telles que pentagloss, pataugeoire, solarium. Cet équipement sera doté également d'un espace de bien-être. J'espère, Madame CORDIER, qu'il sera équipé de maîtres-nageurs puisque quand les écoles se déplacent dans cette piscine, ce sont les maîtresses qui sont obligées d'assurer la sécurité des enfants puisqu'il n'y a pas suffisamment de maîtres-nageurs dans ces équipements. Ce serait bien que l'on puisse trouver une solution pour trouver des personnes compétentes pour apprendre à nager à nos petits.

On aura sûrement une augmentation de programme, dans les années à venir, mais la Ville prévoit 12 millions d'euros pour les travaux et 3 millions d'euros pour les études.

Y a-t-il des observations ?

Monsieur MARI.-

Tout d'abord, je m'associe aux paroles que vous avez eues à l'égard de Monsieur MIRON, tout à l'heure. Nous lui souhaitons tous un prompt rétablissement. Même si l'on a souvent débattu fortement dans cette assemblée, il manque au débat public, et on lui souhaite d'être parmi nous très rapidement. Concernant ce rapport, il y a une petite crainte, Madame le Maire, mais peut-être vous êtes-vous consultés entre Maires de Secteur sur ce projet. Vous vous souvenez que je pensais à la jurisprudence Malpassé où une piscine avait été démolie, et on nous avait expliqué qu'elle ne pouvait pas être reconstruite, que l'on allait faire un gymnase. Je ne sais pas, peut-être que, depuis 10 ans, les murs sont amiantés, qu'il y a de l'amiante dans la piscine, ou il y a peut-être des fouilles. L'inquiétude est : est-ce que cette piscine sera bien reconstruite ? Elle a non seulement une unité sociale aux habitants du secteur, mais sur l'ensemble de nos petits écoliers qui fréquentent cette piscine. Je souhaiterais quand même que l'on ait l'assurance là-dessus. On a vu, ces dernières années, de nombreuses délibérations : le stade Rollandin qui devait être mis en pelouse synthétique, le gymnase de Malpassé, le Tennis Club de Château-Gombert qui devait avoir trois courts de tennis supplémentaires, et qui n'en a eu qu'un, une salle de convivialité pour le stade Weygand où l'on a eu des problèmes, il y a quelques années. Je voudrais que l'on ait des assurances, et que l'on n'ait pas des délibérations simplement électoralistes, vu les échéances.

Madame D'ANGIO.- Effectivement, maintenant, vous le savez : ce qui est sur le papier peut rester sur le papier. Bien évidemment, nous soutiendrons ce projet également et nous espérons qu'il voie le jour dans les années à venir parce qu'un projet à 15 millions d'euros va prendre du temps.

Madame CORDIER.-

J'espère moi aussi. Je m'interroge aussi sur les projets, mais là-dessus, je suis un peu moins inquiète puisque c'est quand même dans le projet de Frais Vallon. Ce projet qui a été approuvé par l'Etat, qui est largement subventionné, qui nous permettra de faire de Frais Vallon un écoquartier équivalent au Smart Marseille qui est au niveau urbain. L'ambition, portée par beaucoup de services, est de faire de ce quartier un écoquartier avec vraiment un fort aménagement environnemental. Cela va avec l'aménagement de la Pauline, la transformation de l'agriculture urbaine. C'est vraiment un projet très ambitieux, et dont la piscine fait partie intégrante du projet. S'il n'y avait que la volonté de la Ville de Marseille, je comprendrais que vous ayez des interrogations. C'est un projet qui est vraiment porté par l'ANRU, en concertation avec les habitants puisqu'il y a des débats aussi bien au niveau du centre social - je crois que c'est l'association Robin des Toits qui mène cette négociation – et qui montre l'avancement de ce projet. Il y a vraiment beaucoup de partenaires et de financeurs sur ce projet.

Madame D'ANGIO.-

Il serait bien également que l'on ne détruise pas la piscine actuelle tant que la nouvelle n'est pas construite, étant donné qu'elle est plus qu'indispensable, vu que, dans notre secteur, nous n'avons que deux piscines municipales pour accueillir les 99 écoles publiques de notre secteur. Il serait important qu'elle soit maintenue, renforcée au niveau du personnel, et effectivement, qu'il y ait un comité de suivi de l'avancement de ce dossier. Je propose, comme on le fait d'habitude, d'accueillir ce comité de suivi en Mairie de Secteur, sans aucun problème. Je mets donc aux voix ce rapport.

LE RAPPORT N° 19-34497-DTBN- 19- 97 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N° 19-34511-DTBN- 19- 98 7S

DELEGATION GENERALE ADJOINTE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS NORD - Tennis Club de Château Gombert - Création de vestiaires et d'un club house, 89, rue Paul Langevin, 13ème arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et aux

travaux - Financement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame D'ANGIO.- La Ville de Marseille, en partenariat avec une subvention du Conseil Départemental – merci, Madame VASSAL – devrait réaliser, suite à l'idée que la Mairie de Secteur a eue lors du travail sur la décentralisation des équipements, la Ville nous ayant entendus, dans les locaux de l'ancienne piscine de Château-Gombert, une salle de convivialité, des vestiaires, des sanitaires, un club house, sur une surface de près de 280 mètres carrés ; ce qui fera plaisir aux membres de ce tennis, mais bien évidemment aux enfants, aux parents et à tous les habitants qui le fréquentent.

Je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 19-34511-DTBN- 19- 98 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Madame D'ANGIO.- On suivra là aussi, mais je n'ai pas de doute. Le stade de La Batarelle a bien commencé d'ailleurs, Monsieur MARI, les travaux sont bien en cours.

RAPPORT N° 19-34516-DTBN–19-99 7S

DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS NORD - Bibliothèque du Centre Urbain du Merlan - Avenue Raimu - 14ème arrondissement - Réaménagement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement. Rectificatif. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Madame D'ANGIO.- C'est un rapport technique. Il convient de remplacer le terme « mission action culturelle » par « mission construction et entretien ». Il y a eu une erreur lors de la saisie des documents. On nous demande juste de voter pour le remplacement de ces termes.

LE RAPPORT N° 19-34516-DTBN–19-99 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N° 19-34514-DTBN–19-100 7S

DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS NORD - Réhabilitation de l'Espace Culturel et du CAQ Busserine, boulevard Jourdan Prolongé - 14ème arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et aux travaux - Financement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Madame D'ANGIO.- On nous demande d'approuver l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme concernant les études et les travaux du Centre d'Animation de la Busserine et de l'Espace Culturel Busserine, portant l'opération...

Madame HONDE-AMIAR.- Aïe ! Aïe ! Aïe !

Madame D'ANGIO.-

Ecoutez, Madame HONDE-AMIAR, l'Espace Culturel Busserine et le Centre d'Animation de la Busserine sont gérés par la Mairie de Secteur, et bien gérés depuis 5 ans et demi. Aucuns travaux n'avaient été faits pour remettre cet équipement aux normes quand l'ancienne équipe était à la tête de cette Mairie, et nous, lorsque Monsieur RAVIER était Maire de Secteur, nous l'avons fait.

Ce rapport nous propose d'augmenter l'autorisation de programme de 1 185 000 euros à 1 215 000 euros. Les travaux sont sur le point de s'achever. Il y a eu des difficultés par rapport à la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite à l'étage du centre d'animation. C'est pour cela que l'on nous demande une augmentation de l'autorisation de programme.

Quand je pense au Centre d'Animation de la Busserine, j'ai une pensée pour la présidente du Club de l'Entraide qui était sur cet équipement, qui nous a quittés, il y a quelques jours.

Je mets donc ce rapport aux voix, s'il n'y a pas d'observations.

LE RAPPORT N° 19-34514-DTBN-19-100 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N° 19-34613-DTBN – 19-101 7S

DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS NORD - Création du Centre Social Saint Just Corot et d'une aire multi-activités - Impasse Signoret - 13ème arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et aux travaux - Financement (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé 16 jours).

Madame D'ANGIO.-

Toujours une augmentation ! On va encore augmenter l'affectation de l'autorisation de programme pour le Centre Social Saint-Just-Corot, et la création d'une aire multi-activités. On a déjà parlé de la réalisation de ce centre social. Il y a là aussi des contraintes techniques, notamment à la suite de dépôts sauvages répétés. L'opération passe de 2 820 000 euros à 3 320 000 euros.

S'il n'y a pas d'observations, je mets aux voix ce rapport.

LE RAPPORT N° 19-34613-DTBN – 19-101 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Mairie de Secteur a d'ailleurs cédé l'un des équipements pour pouvoir réaliser cette aire multi-activités.

RAPPORT N°19-34611-DGAUFP – 19-102 7S

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - Programme DSU – 2^{ème} série d'opérations d'investissement 2019. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours).

Madame D'ANGIO.-

Ce rapport nous demande d'approuver la deuxième série d'opérations d'investissement pour permettre le versement de subventions à certaines actions.

La première, sur le 13^{ème}, concerne l'association Provence VTT qui organise des activités d'accompagnement à vélo ; elle travaille notamment avec les établissements scolaires de notre secteur.

Le deuxième projet, sur le 14^{ème}, nous propose la création de jardins partagés au sein du groupe La Marine Bleue. Donc, une démarche qui intéressera les habitants de ce quartier. Les deux projets vous sont détaillés dans le rapport. S'il n'y a pas d'observations, je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N°19-34611-DGAUFP – 19-102 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N° 19-34407-DAC – 19-103 7S

DELEGATION DIRECTION GENERALE ADJOINTE MER CULTURE ET SPORTS - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - Approbation d'attribution de subventions de fonctionnement et d'aide à l'action, année 2019, aux associations culturelles - 4ème répartition - Approbation des conventions et des avenants aux conventions conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé 9 jours).

Madame D'ANGIO.-

Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 3 000 euros au « Vivier Opéra Cité », situé au Centre Social l'Agora.

Ce sont des subventions pour des associations culturelles. Le projet vous est détaillé. Ils font travailler des écoles. C'est très proche du projet que la Mairie de Secteur soutient toute seule, puisque la Mairie du 15-16 a refusé de travailler avec nous, les Francofolies, et les Rencontres Chantées Départementales, avec l'Education Nationale, où nous permettons à des enfants des écoles des 13^{ème}, 14^{ème}, et parfois même du 15^{ème} arrondissement, de faire des rencontres artistiques, d'écrire leurs

propres chansons et de se produire sur scène pour présenter tout cela à leurs familles. Nous passons au vote.

LE RAPPORT N° 19-34407-DAC – 19-103 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N° 19-34451-DGUP – 19-104 7S

ADJOINTE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA SANTE DE LA SOLIDARITE ET DE L'INCLUSION - SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES PERSONNES HANDICAPEES - Subventions attribuées aux associations développant des projets de santé publique - Libéralité - 2ème répartition. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé 9 jours) – *Rectificatif valant substitution distribué en séance.*

Madame D'ANGIO.-

Ce rapport a dû vous être remis sur table ce matin. J'ai demandé à ce qu'il soit scindé. On nous demande de valider des subventions aux associations développant des projets de santé publique, donc des projets très importants, des actions sur le mieux manger, sur le fait que les enfants doivent faire du sport, des projets très intéressants, sauf l'un d'entre eux : le projet Sexpo 2019, qui fait partie des votes défavorables dans le rapport que l'on vous a remis ce matin.

Le projet Sexpo 2019 est un projet des Petits Débrouillard, que doit signer cette association avec la Ville. Il s'inscrit exactement dans la continuité du travail engagé depuis plusieurs années. Il s'agit de le mettre en œuvre auprès des jeunes (12-25 ans). A 12 ans, à mon sens de maman, on n'est pas encore un jeune, on est encore un enfant, on est encore un petit enfant, et à 25 ans, on est plutôt un adulte.

Mettre en oeuvre auprès des jeunes et mettre des jeunes de 12 à 25 ans dans la même catégorie, à mon sens, c'est assez choquant. Il s'agit des jeunes qui fréquentent les structures d'accueil collectif, pour qui on va mettre en place des actions d'éducation à la vie affective et sexuelle.

Pour des enfants de 12 ans, je pense que tout le monde est d'accord au sein de notre majorité, ce ne sont pas des projets que l'on souhaite soutenir. Je pense qu'à 12 ans, on leur explique ce que l'on a envie de leur expliquer, mais à domicile. Il y a des enseignants aussi, et des cours qui sont là pour cela. Mais, de là à donner argent comptant à une association pour mettre en place des séances de sensibilisation autour de l'outil Sexpo... J'aimerais bien savoir ce qu'est l'outil Sexpo, déjà, parce que l'on ne nous présente rien de concret dans le rapport. Des groupes constitués de 6 à 10 personnes, afin de favoriser un cadre confidentiel, et facilitant l'expression de chacun.

Je ne suis pas favorable à ce que la Municipalité finance ce genre d'action pour des enfants de 12 ans.

Les séances pourront être organisées en format club ou stage. Quand on lit le rapport jusqu'à la fin, voilà. Nous avons donc scindé le rapport pour cette raison-là, ce matin. C'est pour cela que vous avez un vote défavorable de la majorité pour les 5 000 euros versés pour ce Sexpo 2019.

Je suis persuadée qu'il aura lieu, et si j'arrive à avoir une invitation, j'irai y participer pour voir exactement ce qu'il en est, et peut-être que cela éclairera ma lanterne et que je changerai d'avis l'année prochaine. Mais, quand même, 12 ans, c'est tôt.

Madame CORDIER.-

Je voulais intervenir parce que, quand on lit comme cela un peu en diagonale, on ne connaît pas le projet, et je suis d'un âge où quand j'avais 12 ans, j'avais des petites socquettes, j'étais vraiment très loin de parler de sexualité. A l'heure actuelle, nous ne sommes plus du tout dans le même contexte, suivant la famille d'où l'on est issu. Vous, en tant que mère, moi en tant que mère et grand-mère, je vois que mes enfants agissent exactement comme j'ai agi, nous avons cet accompagnement auprès de nos enfants parce que nous sommes responsables. Nous avons fait des enfants et nous assumons nos responsabilités. Vous avez des familles qui, intellectuellement, religieusement, n'accompagnent pas les adolescents. J'ai rencontré quelques adolescents parce que j'avais les mêmes a priori que vous.

Madame D'ANGIO.- A 12 ans, on n'est pas un adolescent.

Madame CORDIER.-

Ces enfants ont la télévision, Internet, etc., ils sont soumis à des questionnements que l'on n'avait pas à leur âge. Ils posent des questions qu'ils ne peuvent pas poser à leurs parents, qu'ils ne peuvent pas poser à leur grand frère, surtout les jeunes filles, ni poser à une grande sœur. A un moment, ils ont besoin, d'une manière saine, de poser des questions et qu'on leur réponde sainement. Ce n'est pas un atelier où on va leur apprendre le sexe et des ateliers pratiques, ce sont seulement des réponses. Si vous discutez un peu avec des jeunes qui ont participé, parce que ce n'est pas la première - l'année dernière, vous avez voté contre aussi...

Madame D'ANGIO.- Cela ne s'appelait pas pareil.

Madame CORDIER.-

C'était un peu le même état d'esprit. Si vous voulez, à un moment, on doit regarder cela avec beaucoup d'attention, ce que ne font pas les professeurs, ils ne vont pas répondre à certaines questions. Il y a des personnes qui ont besoin d'avoir individuellement un adulte qui leur réponde.

Madame D'ANGIO.-

Là, c'est laissé aux manipulations. Madame CORDIER, c'est écrit noir sur blanc.

Madame CORDIER.-

Le rapport est mal rédigé, mais la vérité sur le terrain est tout à fait différente.

Madame D'ANGIO.- Quand on parle d'exposition, j'ai toujours en mémoire cette fameuse exposition qui avait eu lieu à la Friche de la Belle-de-Mai. Et là, on parle d'exposition aussi sur la sexualité. On va montrer quoi à nos gamins de 12 ans ? A 12 ans, cela reste des gamins ; à 25 ans, ce sont des adultes.

Ce n'est plus la Maire de Secteur qui vous parle, mais la maman excédée que l'on puisse proposer cela à des gamins de 12 ans : à 12 ans, ce sont des bébés, des enfants, on ne peut pas leur montrer tout et n'importe quoi non plus.

Monsieur BESNAINOU.- Je vais conseiller à tout le monde de taper Sexpo sur un moteur de recherche et d'aller voir les images. C'est une catastrophe.

Madame D'ANGIO.-

Je comprends ce que vous dites, Madame CORDIER. Malheureusement, dans cette ville et dans ce pays, on a des parents qui sont démissionnaires de certaines choses. Il faut rééduquer peut-être les parents et leur expliquer ce qu'ils doivent faire avec leurs enfants, mais ce n'est pas à la Municipalité de soutenir ce genre d'action. Le rapport est très mal rédigé. Je l'ai lu avec attention, hier soir, avant de demander à Madame HABLOT de nous scinder le rapport ce matin – encore une fois, je suis désolée de vous l'avoir demandé ce matin, de toute urgence. Pour nous, il n'est pas concevable que la Municipalité soutienne ce genre de projet sans avoir plus d'explications. Des réunions collectives de présentation de la Sexpo : c'est quoi ? La Sexpo, on ne sait toujours pas ce que c'est, si ce n'est que c'est un outil, il n'est même pas précisé s'il est pédagogique ou pas.

On vous a donné nos craintes, nos inquiétudes. Que l'on fasse de la sensibilisation sur les maladies que l'on peut attraper liées à la sexualité, oui, bien sûr, pour un public qui est concerné, pas un public de 12 ans.

Je vous propose donc d'adopter le rapport en l'état. Nous l'avons scindé. Nous émettons un avis défavorable pour ces 5 000 euros, mais les autres projets sont intéressants. Il est important de sensibiliser la population aux maladies sexuellement transmissibles, aux problématiques de l'alimentation. Mais cela, non.

J'entends ce que dit Madame CORDIER qu'il y a des enfants qui n'osent peut-être pas poser la question à leurs parents. Certes ! Quand bien même, non.

Je mets ce rapport en l'état aux voix.

LE RAPPORT N° 19-34451-DGUP – 19-104 7S EST ADOPTÉ TEL QUE PRÉSENTÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS.

(Avis favorable des groupes et des élus Bleu Marine, Debout la France et de M. Rabia, Les groupes et les élus Marseille en Avant, Socialiste-Europe Ecologie les Verts et Apparentés, Front de Gauche ne participent pas au vote)

Madame D'ANGIO.-

S'il faut, j'écrirai à l'association pour leur expliquer la raison. Je vais leur faire un petit mot pour qu'ils me convient à leur séance d'information sur l'utilisation de l'outil Sexpo. Pourquoi ne pas proposer cela à un public de 16 ans ?

Madame CORDIER.-

Nous avons construit une société surinformée par de la sous-information. On n'a vraiment plus de filtre sur les informations. On a construit une société de communication qui est très préjudiciable aux valeurs. C'est la consommation, mais on n'a plus de filtre sur certains domaines. Il y a une surinformation sur de la sous-qualité. Et cela perturbe énormément les mineurs, je vous assure. J'étais enseignante, et je me rappelle, déjà à l'époque, que les élèves se confiaient à moi et ne se confiaient pas à leurs parents parce qu'il y a une barrière parents-enfants. Mes élèves me disaient : « Ah ! Si je pouvais avoir une maman comme vous ». Je leur disais : « Mes enfants vont dire exactement la même chose ». Il faut l'admettre parce que l'on n'a pas la même éducation, surtout le même langage, la même ouverture d'esprit. Il y a des jeunes qui sont vraiment en détresse. Et ce n'est pas que sur la sexualité, il ne faut pas se focaliser que là-dessus. Il y a une question de santé. Je fais confiance aux services qui ont étudié. Il y a beaucoup de questions qui ont dû être posées. Et je suis allée, par exemple, au Centre Social de la Garde, quand ils ont fait leur assemblée générale – vous êtes toujours contre leurs subventions -, ils font un travail extraordinaire. Il y a des groupes d'adolescents qui fonctionnent, et leur parole, on aurait intérêt, en tant qu'élus, à aller écouter ces paroles-là parce qu'on serait éclairé autrement. C'est un avis personnel que je vous fais partager. Je pense qu'il est de notre devoir, quand on est adulte, on est tous les parents de ces enfants.

Madame D'ANGIO.- Oui, mais il faut revoir la tranche d'âge et avoir plus de précisions sur le déroulé de cet événement, si je peux qualifier cela d'évènement.

Comment un enfant de 12 ans peut participer à ce genre d'évènement sans autorisation parentale au préalable signée ? Mais, s'il peut faire signer l'autorisation parentale à ses parents leur demandant de laisser leur enfant parler de sexualité avec d'autres personnes, qu'ils en parlent directement avec eux. Chacun son point de vue sur le sujet.

Le rapport a donc été adopté en l'état. Nous passons au rapport suivant.

RAPPORT N° 19-34452-DGUP -19-105 7S

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE - SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES - Attribution de subventions aux associations et établissements développant des projets de santé publique - Hors libéralité - 2ème répartition (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours).

Madame D'ANGIO.-

Nous sommes toujours sur des subventions à des associations et des établissements développant des projets de santé publique. Le rapport n'est pas scindé. Je vous propose de passer au vote.

LE RAPPORT N° 19-34452-DGUP -19-105 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N°19-34617-DGAUFP – 19-106 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'URBANISME, DU FONCIER ET DU PATRIMOINE - Approbation de l'avenant au contrat de Ville du territoire de Marseille Provence. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours).

Madame D'ANGIO.- Ce rapport nous demande de valider un avenant pour le contrat de ville, de prolonger sa durée jusqu'en décembre 2022, et d'intégrer des préconisations issues de l'évaluation à mi-parcours, et les mesures du plan de mobilisation national pour les habitants des quartiers.

Monsieur MARI.- Je regrette, même si cela fait un consensus de l'ensemble des partenaires, que les conseils citoyens ne soient pas calés sur la carte des quartiers prioritaires.

Et également, je voudrais savoir si l'on a tous pris nos gilets pare-balles parce que s'il y a un observateur neutre qui vient ici aujourd'hui, avec ce qu'il a entendu de la part de Monsieur RAVIER, on a l'impression que l'on est au Far West, que l'on va se faire voler la voiture, que l'on va se faire égorger, que l'on va se faire trucher...

Madame D'ANGIO.-

Monsieur RAVIER dit tout haut ce que tout le monde pense tout bas. Vous n'habitez plus le secteur ? Vous semblez découvrir ce que Monsieur RAVIER a dit à la télévision, hier.

Monsieur MARI.

Il ne faut pas nier les faits divers tragiques, mais ne pas les généraliser et présenter nos quartiers comme des zones de non-droit. Sinon, comment vous expliqueriez qu'il y ait autant de projets immobiliers dans le secteur, comment on est un arrondissement qui a la plus forte croissance de population ? Si c'est une telle zone de non-droit, je pense que les populations ne viendraient pas dans le secteur.

C'est vrai que c'est votre fonds de commerce, mais encore une fois, je pense qu'il faudrait garder la tête froide et essayer de nous expliquer que l'on ne vit pas dans une zone de non-droit. On est dans un quartier où il fait globalement bon vivre, où l'on a des transports qui fonctionnent globalement...

Madame D'ANGIO.-

Vous voulez que l'on organise, une nouvelle fois, une visite au Campus ? Vous viendrez avec nous, et on verra s'il fait bon vivre au Campus du Merlan.

Monsieur MARI.-

Vous prenez à chaque fois des micro-exemples. Est-ce que vous pensez sérieusement que les habitants de ces quartiers, qui subissent la loi des dealers, sont contents ? 90 % des habitants pensent comme nous, qu'il faudrait éradiquer le trafic.

Madame D'ANGIO.- D'ailleurs, ils vous le feront savoir en 2020 qu'ils pensent comme nous.

Monsieur MARI.- Ils subissent cette loi. C'est à chaque fois une petite minorité, il faudrait leur donner le compte.

(Applaudissements)

Mais, aujourd'hui, ne faites pas d'exemples, ici et là, une généralité.

Monsieur RABIA.-

Pour répondre à Monsieur MARI, d'abord j'habite dans le petit village de la Rose, depuis 7 ans, et il y a 3 ans et demi, à moins de 300 mètres de mon domicile, un samedi, à 21 h, il y a eu un règlement de compte au colt 45. Ensuite, il y a eu des individus, dans deux voitures, puissamment armés de fusils d'assaut, à la Busserine, qui ont tiré pour asseoir leur autorité.

Moi, je n'ai pas de kalachnikov, je les ai entendu siffler. J'ai passé 4 mois et demi à Beyrouth, en tant que légionnaire, et je montais la garde dans le camp palestinien, qui s'appelait à l'époque Sabra et Chatila. J'avais un gilet pare-balles, deux grenades et un fusil d'assaut. Là-bas, au moins, je pouvais me défendre, alors qu'ici, on ne peut pas. Et je ne parle pas de Sarajevo. Quand on est assis dans un bureau climatisé, on peut dire ce que l'on veut. Mais, si vous aviez été là-bas, vous n'auriez peut-être pas dit la même chose. Quand vous commencerez à entendre siffler les balles de kalachnikov, comme je les ai entendues siffler, vous aurez d'autres commentaires.

Je dis simplement ceci : le commissaire BROUSSARD avait l'autorité pour assurer la sécurité, quand il était chef de la BRI. C'est d'hommes comme cela que l'on a besoin, ce n'est pas de médiateurs.

Madame HAROUCHE.-

Monsieur MARI, quand vous dites des trucs comme cela, il y a plein de commerces qui ferment toutes les demi-heures, il faudrait d'abord visiter, comme dit Monsieur RAVIER, et voir ce qui se passe parce que, depuis 17 ans que vous y habitez, vous n'avez pas fait grand-chose.

Monsieur RAVIER.-

Monsieur MARI, vous n'avez pas pu vous en empêcher : à la fin du conseil, on chasse le naturel, il revient au galop, le socialiste que vous êtes le demeure. Vous vous inscrivez dans cette ignominie qu'ont encore pu exprimer, hier, les journalistes, Messieurs DUHAMEL et JULY, qui ont fait savoir que, pour eux, l'abominable assassinat du jeunes Timothy à Villeurbanne était un non-événement. Pour ce qui se passe à Marseille, ce qui se passe au Campus, ce qui se passe aux Lauriers, à Frais Vallon, aux Micocouliers, au Vieux Moulin, à Bassens, ce n'est rien du tout, cela n'existe pas, il ne faut pas en parler. Vous êtes au mieux dans la volonté de minimiser la chose, au pire de la nier. Et vous vous étonnez ensuite que des Marseillais n'en peuvent plus, comme cette jeune femme, tata à l'école de la Pauline, Sandra, qui témoigne aujourd'hui sur la réalité des faits qu'elle a subis à nouveau parce qu'elle nous a appris qu'elle avait déjà été victime d'une agression de la part de deux voleuses qui l'ont rouée de coups, et qui ont écopé de 5 mois avec sursis et 500 euros d'amende. Elle a fait savoir que ce qu'elle a subi, c'est-à-dire des coups de poignard de l'individu, qui a crié : « Je suis musulman, je vais tuer les chrétiens, Allah akbar ! ». Elle l'a entendu, elle ne l'a pas inventé. Pourquoi ne le dirait-on pas ? Cela mérite d'être su. Vous le niez, cela aussi ? Cette femme, qui travaillait dans un service public à Marseille, au service des enfants, va demander sa mutation en Corse où il existe encore une certaine virilité, on ne se laisse pas faire là-bas, et si la loi républicaine n'est plus appliquée, il y a une loi locale qui s'impose, c'est-à-dire le droit de se défendre, comme on avait le droit de le faire au Far West, Monsieur MARI. Contrairement à ce qui se passe à Marseille et dans ce pays, les deux parties avaient chacune un colt et pouvaient se défendre. Mais, ici, dans cette ville, on a juste le devoir de subir. C'est votre façon de voir les choses : subir. Quand on habite à Château-Gombert, on subit moins, c'est sûr. La seule difficulté que l'on aura sera de trouver une place pour stationner sur la place des Héros, quand vous irez faire votre marché. Ailleurs, c'est insoutenable, insupportable. Les Marseillais s'en vont, pour de multiples raisons, parce qu'ils paient des impôts, pour ceux qui en paient encore, et qu'ils n'ont quasiment plus rien en retour, ou si peu, et parce qu'ils n'en peuvent plus de l'insécurité. Mettez-vous cela dans le crâne, c'est réel. Je me souviens de cette mère de famille d'origine exotique, qui portait le voile dans mon bureau, je ne lui ai pas demandé de l'enlever, elle m'avait demandé d'essayer de l'aider à trouver un autre logement parce qu'elle habitait à Frais Vallon et, au pied de son immeuble, il y avait le deal, et elle ne laissait pas son fils – c'est tout à son honneur de mère - la liberté de pouvoir jouer comme n'importe quel enfant devrait pouvoir le faire, au pied de l'immeuble, ni même dans la cité parce qu'elle craignait pour la sécurité de son fils, elle craignait qu'il bascule soit dans la consommation, soit dans le trafic. Tant que vous nierez cette réalité, Marseille continuera à périr, à perdre ses habitants historiques et à être remplacés par d'autres qui se contentent de ce que peut leur offrir l'ensemble de nos services sociaux.

Madame D'ANGIO.-

Vous le savez très bien, Monsieur MARI, il y a énormément de cités d'où les habitants veulent partir. J'ai encore reçu, il y a quelques semaines, trois dames d'une cité du 14^{ème} arrondissement, dont je ne dirai pas le nom pour qu'il ne lui arrive pas d'ennuis, qui sont comme emmurées chez elles puisqu'elles ne peuvent pas sortir de leur appartement à partir de 11 h le matin car il y a un commerce de proximité – si on peut l'appeler comme cela - qui ouvre, et qui les empêche de descendre leur cage d'escaliers. L'une d'entre elle, un jour, en rentrant, a retrouvé de l'essence devant sa porte. Est-ce que c'était un signe d'intimidation ou pas ? Je ne sais pas, mais l'essence était bien devant chez elle parce qu'un jour, elle s'était permis de sortir trop tard de son bâtiment. On ne peut pas continuer à vivre comme cela. Mais, malheureusement, ce sont des choses que les gens ne disent pas tout haut. Hier, effectivement, Monsieur RAVIER, sur RMC, a dit tout haut ce qui se passe dans nos quartiers et dans notre ville. Il n'y a pas que des choses comme celles-là. Effectivement, à Château-Gombert, on passe de très bons moments lors du Festival International de Folklore, lors des Fêtes de la Saint-Eloi ou quand on va aux marchés organisés au Moulin de Florette. Cela ne se passe pas toujours comme

cela. Mais, il faut quand même dire tout haut ce qui se passe dans nos quartiers pour que les gens soient conscients de l'insécurité qu'il peut y avoir dans certaines de nos cités.

Nous allons revenir aux avenants du contrat de ville et passer au vote de ce rapport.

LE RAPPORT N°19-34617-DGAUFP – 19-106 7S EST REJETÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS.

*(Avis favorable des groupes Marseille en Avant, Socialiste-Europe Ecologie les Verts et Apparentés
Abstention des élus Front de Gauche
Vote CONTRE du groupe et des élus Bleu Marine, Debout la France et de M. Rabia)*

RAPPORT N°19 -107 7 S

FINANCES – Transfert de crédits

Madame D'ANGIO.- Nous avons besoin d'abonder ce chapitre 651, fonction 311, aux fins de pouvoir verser à la SACEM, par rapport aux différentes manifestations que l'on organise. Pour pouvoir abonder cette ligne, il faut que nous présentions ce rapport au Conseil d'Arrondissements. Je vous demande de valider ce transfert de chapitre.

LE RAPPORT N°19 -107 7 S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Madame D'ANGIO.- Avant de vous présenter le dernier rapport, permettez-moi de remercier l'ensemble des élus présents lors de ce Conseil, également Madame la sténotypiste et Monsieur le caméraman, Madame HABLOT, Corinne et Christine, pour leur patience et l'organisation de ce Conseil d'Arrondissements, Monsieur le Directeur Général des Services, et Madame qui a eu la lourde tâche de nous transmettre le micro tout au long de cette matinée.

RAPPORT N° 19-34638-DSFP- 19-108 7S

DELEGATION GENERALE ADJOINTE DE L'URBANISME, DU FONCIER ET DU PATRIMOINE - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - Convention tripartite n°3 de remise des ouvrages de la rocade L2 à Marseille secteur Mérimée Ouest/Est et passerelles Vitta et Lauriers. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours).

Madame D'ANGIO.-

Il s'agit de l'approbation de la convention tripartite n° 3 de la remise des ouvrages de la rocade L2 de Marseille. La convention est annexée. Convention signée entre la SRL2, la Métropole et la Ville de Marseille, qui permet de définir les emprises, principalement des voiries connexes à l'autoroute, que la SRL2 réalise et qu'elle remet à la collectivité compétente, à l'issue de l'achèvement de la L2.

Nous avons rencontré, avec mon Premier Adjoint, il y a quelques jours, les services de la Métropole qui nous ont donc bien présenté ce qui incombe à la Ville, ce qui incombe à la société L2 et ce qui incombe à la Métropole, et le planning, qu'ils tiendront ou pas - l'avenir nous le dira – des réalisations des voies, des aménagements de surface. La plaine des sports avait été également présentée par Monsieur MIRON et ses services. D'ici 2022, tout devrait, au niveau des voies, être terminé.

Monsieur JOHSUA.- Ma question s'adresse à vous et à Madame CORDIER : quelle confiance exacte on peut faire sur la suite de ce vote ? Vous dites 2022 : c'est une estimation, on ne peut pas faire autrement. Tout le monde voit bien que l'est et le nord n'ont pas été traités de la même manière, déjà au départ.

Madame CORDIER.- Dieu sait si j'avais alerté les Mairies de Secteur en disant que le projet n'était pas bon. A l'époque, je n'étais pas élue.

Monsieur JOHSUA.-

Madame, c'est bien pour cela que je vais dans votre sens. J'ai entendu ce que vous avez dit, tout à l'heure. Déjà, au départ, il y a une inégalité dans la manière dont cela a été traité. On est obligé d'accepter, mais c'est inacceptable dans son principe. Ce n'est pas de cela qu'il est question, mais quelle confiance on peut faire pour que les financements que nous accordons puissent être faits dans de bonnes conditions ? On va voter pour, mais cela commence à bien faire.

Monsieur DUDIEUZERE -

Je ne comptais pas intervenir, vu l'heure avancée, mais je suis obligé de faire une petite réponse. Il n'est nullement question de remettre en cause l'intérêt de la L2 que nous avons toujours soutenue, et je pense que, depuis qu'elle est ouverte, tout le monde a pu constater l'intérêt qu'avait cette L2 sur la diminution des temps de parcours dans notre secteur. En revanche, nous subissons les mauvais choix de l'ancienne municipalité de cette Mairie de Secteur, concernant les bretelles de raccordement qui ont été annulées par l'ancienne municipalité et Madame Samia GHALI, la Maire des 15-16. Et nous pouvons constater aujourd'hui qu'à cause de l'annulation de ces bretelles de retournement, tous les jours, aux heures de pointe, il y a une saturation de la sortie des Arnavaux, et une saturation de tout le secteur Saint-Joseph puisque les gens, au lieu de pouvoir prendre ces bretelles de retournement pour redescendre directement, sont obligés de sortir par cette bretelle où il n'y a qu'une seule voie. Cela bloque complètement tout le secteur.

La deuxième chose, Madame CORDIER en a parlé tout à l'heure, avec les arbres, mais il n'y a pas que les arbres : contrairement à l'autoroute à l'est où tout était prévu dans le même contrat, là il y a une séparation qui a été faite, pour des questions d'économies, on n'a pas demandé au GIE L2 de réaliser toutes les finitions de surface. Le GIE L2 est une entreprise privée, notamment Bouygues, donc ce ne sont pas des philanthropes, leur but est de faire de l'argent et de réaliser le moins de choses possibles, de planter le moins d'arbres possibles, etc. Il y a des tractations qui sont faites, depuis des mois, entre le GIE L2 et la Métropole pour savoir qui va faire quoi. Tout cela complique, cela prend du retard, et cela coûte aussi des sous aux contribuables parce que tout ce que ne fera pas le GIE L2 devra être fait par la Métropole et par la Ville de Marseille.

Madame CORDIER -

Je voulais juste rappeler un peu le contexte par rapport à la L2 Est et la L2 Nord. Sur la L2 Est, il y a eu un combat issu des citoyens puisque c'était Madame GALICIAN et Monsieur SAINT-JEAN, et comme Monsieur JOHSUA, je suis d'un âge certain, donc il y a eu beaucoup de choses, mais j'ai vu surtout des élus de tous bords s'allier aux personnes qui étaient impactées par la L2 Est, et qui sont montés voir les différents ministres de tous les bords possibles. J'ai vu, par exemple, Monsieur BRET, qui est du parti communiste, accompagner Monsieur BLUM, accompagné d'un élu aussi socialiste - je crois que c'était Christophe MASSE qui s'est battu sur cette L2 Est. Le projet n'était pas du tout celui-là à l'origine. A l'origine, c'était une autoroute à ciel ouvert du début jusqu'à la fin, de Florian jusqu'aux Arnavaux. Je pense que, de ce combat, on peut être fier parce que l'on doit être la seule ville à avoir, même si tout n'est pas parfait, une autoroute qui est pratiquement enterrée, et les Marseillais ne seront pas impactés.

Je sais, Monsieur JOHSUA, que vous aimez bien les participations citoyennes ; il aurait fallu tenir compte de cette initiative citoyenne. J'ai regretté, quand on a parlé de la L2 nord et PPP, que les maires de secteur ne se soient pas mobilisés comme s'était mobilisée la Mairie du 11-12 sur la L2 Est, toutes couleurs politiques confondues. Et nous avons eu cette signature de PPP qui était vraiment à minima, l'Etat mettant le minimum.

On hérite d'une signature entre l'Etat et la SRL2 et GIE L2 qui ont dit que les aménagements de surface n'avaient pas été prévus dans le PPP, et donc que la Métropole doit assumer.

La différence qu'il y avait aussi avec la L2 Est est que son tracé n'impactait pas les habitations. On n'a pas eu d'endroits où il y avait vraiment beaucoup d'habitations sur le parcours du 12^{ème}. Tandis que, là, on a fait des travaux dans des milieux vraiment habités, et l'exercice était très difficile.

Je dois saluer le courage des habitants de Busserine, Vert Bois, de tout ce secteur-là car, depuis 5 ans, ils subissent un chantier, que ce soit la rénovation de leurs logements, le chantier de la L2, et maintenant le chantier de la Métropole pour l'aménagement des espaces publics. Ils mangent de la poussière depuis 20 ans, et en 2020-2022, on leur promet des arbres. Je les admire. Et surtout, aidons-les, ne les excitons pas, ne faisons pas comme à Maison Blanche parce qu'à un moment, il faut construire ensemble et les accompagner là-dessus.

Dans mes compétences, j'accompagne tous les aménagements d'espaces verts, puisque cela va être de la compétence des Espaces Verts de l'entretenir, une fois que l'on récupère les lieux. A un moment, il faudra vraiment mettre des moyens là-dessus parce qu'ils le méritent, parce qu'il ne faut pas défigurer

la ville, il faut au contraire montrer que c'est quelque chose d'exemplaire que l'on a fait à Marseille, par rapport à d'autres villes. A Paris, toutes les voies de contournement sont à ciel ouvert, à Lyon aussi. Nous, nous souffrons, mais nous avons quelque chose qui va être relativement beau.

Monsieur MARI.-

Madame le Maire, je sais qu'il est tard, mais moi non plus, je n'ai pas la mémoire courte. A longueur de séance, on n'arrête pas de dire que les Mairies de Secteur n'ont aucun pouvoir, et là, d'un coup de baguette magique, on aurait influé sur l'Etat, sur la société SRL2. Quand cela vous arrange, on en est capable.

Madame D'ANGIO.- Vous savez très bien que c'est Madame GHALI qui a fait annuler ces voies.

Monsieur MARI.-

Ensuite, Madame CORDIER, c'est vrai que, peut-être, la programmation n'a pas été à la hauteur dans le secteur Est et dans le secteur Nord, je le reconnais. Il faut aussi voir ce qui a été fait. On a obtenu, de haute lutte, la reconstruction de l'école de la Busserine où il y avait un veto total. Et si cela n'a pas bougé, c'est aussi parce que Madame BOYER, qui était l'opposante numéro un dans sa Mairie de Secteur, a tout fait pour retarder le projet, qui faisait de l'obstruction systématique. N'en déplaise à Monsieur MIRON, le complexe sportif de la Busserine, il n'y est pour rien, hormis le gymnase. Cela a été fait aussi dans le cadre des travaux de la L2. Effectivement, chacun a pu influencer.

Moi, je voudrais rendre hommage à une seule personne. Vous vous souvenez peut-être que ces travaux de la L2 ont été arrêtés pendant 5 ans, 10 ans, 15 ans, c'était le chantier le plus long du monde, on était la risée de la terre. Un jour, il y a un ministre qui est venu, Frédéric CUVILLIER, je crois que c'était pour le pont de la Toussaint, il a traversé la L2, il a regardé cela, et il a déclaré que c'était un scandale d'Etat et qu'il s'engageait à le résoudre.

Aujourd'hui, la bouteille est à moitié pleine ou à moitié vide. On a, en tout cas, une rocade qui rend service à nos habitants qui traversent la ville. C'est vrai qu'il y a des problèmes : la qualité de l'air n'est pas un sujet mineur. Mais, reconnaissons quand même que tout n'a pas été simple, mais que des avancées ont été faites. Je reconnais aussi que, dans le secteur Est, vous savez très bien que l'on avait une sociologie différente de personnes qui avaient des intérêts personnels, particuliers, et qui se sont mobilisées pour sauvegarder leurs biens immobiliers, leurs appartements. Dans notre secteur, la mobilisation est plutôt comment remplir son frigo à la fin du mois. On ne se projette pas sur des projets à 15 ans quand on ne sait pas si l'on va pouvoir nourrir son fils le soir même. J'ai très bien connu Madame GALICIAN et Monsieur SAINT-JEAN aussi qui a été un des premiers acteurs locaux que j'ai fréquenté dans les années 90.

Madame CORDIER.-

Il faut rappeler aussi que, dans le 12^{ème}, où il y a eu des habitations, des maisons individuelles type Castor qui ont été démolies puisqu'elles étaient sur le tracé de la L2, il y a quand même une personne âgée qui s'est suicidée parce qu'on lui enlevait sa maison. Il y a vraiment de vrais drames qui se sont construits autour de la L2, qu'elle soit à l'est ou au nord. Mais, à un moment, il faut que l'on mette notre énergie pour sa réussite. Je n'ai pas oublié le nom de Monsieur CUVILLIER parce que c'est lui qui a donné le coup de pouce pour que cela avance parce que c'était un chantier qui était horrible et qui n'avancait pas.

Il est vrai que le tracé qui passe devant le MIN n'était pas le meilleur, mais c'est l'autorité parisienne, contre tous les désirs des Marseillais, quelle que soit leur couleur politique, qui l'a décidé.

Monsieur RAVIER.-

Madame CORDIER, nous sommes tous d'accord avec vous sur le fait que cette autoroute a pu bénéficier, au final, d'améliorations, qu'elle soit couverte, etc., et que nous aurions de la chance par rapport aux bretelles de contournement que l'on peut utiliser dans les autres villes. Mais, dans les autres villes, ce sont véritablement des bretelles de contournement. Nous, c'est une autoroute qui traverse la ville. Dans le projet initial, qui date des années 30, il s'agissait alors d'une bretelle de contournement ; Marseille n'avait pas encore grandi à ce point. Je ne veux pas minimiser la chose, mais c'était bien la moindre des choses que cette autoroute, qui traverse de nombreux quartiers et villages, protège la qualité de vie, ne serait-ce que la santé, des habitants. Vous l'avez souligné, et cela

a été matérialisé par le Président de la République, François HOLLANDE, qui est venu inaugurer la partie Est. Pour la partie Nord, je ne sais pas... On n'est même plus traité de manière différente, on est ignoré, ils ne sont jamais venus inaugurer la partie nord ; ce qui montre bien qu'il y avait une partie de cette L2, que tout le monde désigne par L2 Est et L2 Nord, la partie est, n'est pas du tout de la même qualité que la partie nord. C'est le résultat de la mobilisation des élus des 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements. A savoir que la partie de Frais Vallon, la partie la plus découverte, sur le découpage de la L2, est rattachée à la partie est. C'est une manipulation, un tour de passe-passe pour faire croire que, dans la partie est, il y a une part de la L2 qui ne soit pas couverte, et pour faire croire que, dans la partie nord, il y a plus d'espaces couverts qu'il n'y en a en réalité. C'est de la petite magouille locale. C'est pour cela que j'avais proposé à Madame BOYER, encore Maire de Secteur, de récupérer sur son territoire le quartier de Frais Vallon, les bureaux de vote par exemple. Elle n'a pas accepté.

Et que cela plaise ou pas à Monsieur MARI, s'il n'y a pas, dans cette partie nord, toutes les infrastructures de qualité comme il peut y avoir dans la partie est, et s'il n'y a pas en particulier cette fameuse bretelle de retournement qui aurait permis aux voitures de ne plus se déverser sur Queillau, et de ne plus se déverser sur la partie Maison Blanche, c'est à la sénatrice et à la députée de l'époque, à la blonde et à la brune, aux deux socialistes qui se partageait le territoire, qu'on le doit. Madame GHALI ne voulait pas entendre parler de ces bretelles de retournement sur son territoire, sur le 15^{ème} arrondissement, parce que cela allait gêner ses électeurs, qui seraient devenus ses anciens électeurs. Elle a trouvé une oreille attentive avec sa collègue, Madame ANDRIEUX. Et, au détriment de la santé publique, au détriment du déplacement public, dans une démarche purement électorale, de petits avantages personnels, ces deux personnalités ont écarté, d'un revers de main, l'intérêt général. Et aujourd'hui, on a le culot, comme Madame GHALI, de venir à Maison Blanche en disant : « C'est scandaleux, ces voitures qui déferlent sur l'avenue, qui met en insécurité les habitants », alors qu'elle en est la responsable. Ça ne rougit pas, ces roses-là. Ça a tous les culots ! Et on nous fait porter à nous la responsabilité de ne pas faire les travaux, alors que la Mairie de Secteur avait déjà engagé 80 000 euros de travaux sur la voirie à Maison Blanche. C'est un métier. Vous êtes vraiment des animaux à sang-froid ! Vous ne rougissez jamais ! Vous avez un toupet !

On s'est mobilisé à l'est. Au nord, on s'est mobilisé pour garder son petit magot électoral, au détriment de l'intérêt général.

Madame D'ANGIO.- Je ne vais pas surenchérir, tout a été dit. Nous allons donc voter cette convention tripartite.

LE RAPPORT N° 19-34638-DSFP- 19-108 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Je vous souhaite une bonne fin de journée. Prochain conseil : dans un bon mois, pour le budget. Nous n'avons pas encore la date.

(La séance du Conseil d'Arrondissements est levée à 13 h 15 par Mme Sandrine D'ANGIO, Maire du 7^{ème} Secteur)